

12% Bons du Trésor Canada
Éligible au REER
6 mois Taux sujet à variations
Min.: 30 000 \$
BURNS FRY (418) 648-9000
Service à l'investisseur

LE SOLEIL

COLT 1989
271²⁷* par mois
Location 48 mois
*Transport, préparation, taxe et rabais Chrysler inclus. 100 000 kilomètres gratuits.
Stock: J3107040
DUVALLON CHRYSLER-PLYMOUTH L.T.E.E.
687-5510

LUNDI 11 DÉCEMBRE 1989

QUÉBEC, 93^e ANNÉE, NO 341
44 PAGES, 3 CAHIERS + 1 TABLEAU

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3,00 \$
MONTREAL-ILES DE LA MADELINE-GASPESIE-ABITIBI 50c

35c

LE SPORT



Les Kings s'amuse avec les Nordiques

Avec les Robitaille, Nicholls et Gretzky en tête, les Kings de Los Angeles ont facilement battu les Nordiques, hier, au Colisée, en contrôlant la rondelle à leur guise. **S-2 et S-3**

LES ARTS

Le gala de Rock et Belles Oreilles et Lance et Compte

Le groupe Rock et Belles Oreilles et l'équipe de Lance et compte III ont amassé chacun huit trophées, hier, au gala télévisé des prix Géméaux. **C-3**

LA RÉGION

Il n'y aura qu'une ville de Saint-Georges en Beauce

Les citoyens de Saint-Georges-Ouest ont entériné hier par une majorité de 71 % le projet de fusion de leur ville avec celle de Saint-Georges. **A-3**

LE MONDE

Ça bouge à Prague ainsi qu'à Berlin

Pendant que l'opposition criait victoire en Tchécoslovaquie, hier, un sommet des « Quatre Grands » doit se pencher sur l'avenir de Berlin, aujourd'hui. **C-1**

LE CANADA

Epp exprime un Manitoba sympathique à ses minorités

Jake Epp, ministre fédéral de l'Énergie, est l'autre face du Manitoba, celle qui comprend les minorités au point de risquer sa carrière politique à défendre les droits des Franco-Manitobains. **B-5**

Les familles des pêcheurs s'accrochent à l'espoir

Les familles des huit membres d'équipage du bateau de pêche Johnny and Sisters II, disparu dans la tempête qui a coulé deux autres cargos, gardent toujours bon espoir de revoir les marins vivants. **B-8**

L'EDITORIAL

Une loi sur les sages-femmes avant Noël

Le travail est commencé. Le gouvernement québécois voudrait annoncer la naissance, mais le bébé, tel qu'il se présente, sera-t-il viable? **A-8**

L'AUTOMOBILE

La Probe LX, une tentative pour remplacer la Mustang

Ford Motors et Mazda ont conjugué leurs concepts pour produire la Probe au design audacieux qui rivalise avec les Daytona, Camaro, Firebird et Celica GT. **B-1 et B-3**

L'INDEX

Québec et l'Est québécois	A-3 à A-5
Le Québec	A-6, A-7 et A-9
Le Canada	B-6 et B-8
Le Monde	C-1
Alain Bouchard	A-5
Annonces classées	C-4 à C-8
Arts	C-2 et C-3
Automobile	B-1 à B-4
Bandes dessinées	S-15
Bridge	C-7
Décès	C-9
Éditorial	A-8
Feuilleton	C-6
Horoscope	C-7
Mots croisés	C-5
Mot mystère	C-5
Où aller à Québec	C-2
Patron	C-8
Pierre Champagne	A-9

LA MÉTÉO

Dégagement en matinée aujourd'hui. Ensoleillé par la suite. Maximum de près de -16. Demain : un ciel généralement ensoleillé. **S-16**



Des pompiers placent sur la civière des ambulanciers le cadavre de l'une des trois victimes de l'incendie.

À Saint-Georges-Ouest

Un incendie criminel fait trois morts

Une Beauceronne de 36 ans, Diane Landry, comparaitra ce matin au palais de justice de Saint-Joseph de Beauce, à la suite de l'incendie criminel qui a coûté la vie à trois chambreurs, samedi soir, à l'hôtel du Boulevard de Saint-Georges-Ouest.

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

Ce témoin important, qui habite Saint-Georges de Beauce, est soupçonné d'avoir mis le feu à l'aide d'un accélérateur, dans le

passage du deuxième étage conduisant aux 21 chambres de l'hôtel, vers 23 h, samedi. Des accusations de meurtre et d'incendie criminel pourraient être portées dans ce dossier par les enquêteurs du Bureau des

crimes contre la personne de la Sûreté du Québec, qui ont le dossier en main.

Les policiers de la sûreté municipale de Saint-Georges auraient appréhendé Mme Landry une heure après le sinistre.

Suite A-2, Incendie...

Autre texte et photo en page A-3



Un Noël paisible en perspective

BUDAPEST — Alors que l'heure est à l'effervescence dans les capitales tchèque et est-allemande, les Budapestois se préparent en douceur à fêter Noël.

par ROGER BELLEFEUILLE
envoyé spécial du Soleil

En faisant interminablement la queue à l'entrée des magasins ou des boutiques. Certes, il existe ici et là des files d'attente de quelques dizaines de personnes. Mais bien des fois, ce contretemps n'est pas le fait de l'arrivée surprise d'une denrée rare mais davantage de l'exiguïté de la boutique et de la lenteur du service.

Mais les boutiques qui se distinguent le plus à cet égard n'ont absolument rien à voir avec la consommation courante. Ce sont les magasins de la chaîne Herbaria, genre de comptoirs de produits naturels. Ceux-ci offrent toutes sortes d'élixirs des plus recherchés, tant en Hongrie que dans les pays limitrophes, le Péros et le Csepp, qui ont la réputation, à tort ou à raison, de guérir presque tous les maux dont l'homme sapiens puisse être affligé.

La Hongrie ne connaît pas les rigueurs de l'hiver québécois. Le mercure marque le pas autour de 0 degré centigrade ces jours-ci et le soleil, quoique pâlot, est au rendez-vous. Pas un brin de neige ne jonche encore le sol mais le Danube, qui n'est bleu que dans la vase, est à ce temps-ci de l'année désert.

Ce qui n'empêche pas les vendeurs d'arbres de Noël d'offrir leur marchandise à 3,50 \$ pièce pour un sapin de trois mètres.

La ville elle-même ne semble pas devoir se parer d'une façon particulière pour la période des fêtes. Aucune décoration n'orne les édifices publics ou commerciaux. En revanche, boules de Noël, guirlandes, arrangements spéciaux égaient de plus en plus les vitrines et les cartes de vœux dont celles de l'Unicef attirent les regards.

Dans le voisinage de l'imposante et vénérable église de St-Matthias (XIII^e siècle), sur les hauteurs de Buda, le haut-parleur diffusait une « Sainte nuit » interprétée merveilleusement à l'orgue. Aucune donnée officielle ne précise l'importance du catholicisme dans ce pays mais il serait majoritaire à 65 % suivi du protestantisme. Budapest à lui seul compte une trentaine de clochers. D'ailleurs l'exercice du culte y est toléré depuis 1956 et les églises sont loin d'être désertes. Par exemple, un guide touristique assez jeune n'a pas hésité à s'agenouiller et à se signer en quittant un temple qu'il venait de faire visiter à un groupe de touristes autrichiens. La promiscuité de cette période de réjouissances mercantile-re-

Suite A-2, Budapest...

Une victime de la tuerie morte poignardée



M. Fernand Croteau, le père de l'une des victimes, pleure sur le cercueil de sa fille Nathalie, pendant que les gens défilent silencieusement dans le hall d'honneur de l'université de Montréal pour rendre hommage aux disparus.

10 000 personnes émues rendent hommage aux victimes du massacre

MONTREAL — Quelque 10 000 personnes ont défilé silencieusement, hier à l'Université de Montréal, devant les dépouilles de huit des 14 victimes du terrible massacre de mercredi dernier, à l'École Polytechnique. Un cortège ému, recueilli, composé de personnes de tous âges et de tous milieux mais animés des mêmes sentiments de sympathie.

par MARIO GILBERT
de la Presse canadienne

Pendant ce temps, la police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) confirmait hier que l'une des 14 victimes de la tuerie, Maryse Leclair, fille du directeur du service des relations publiques de la CUM, a été tuée par Marc Lépine, à l'aide d'un couteau de

chasse, contrairement aux autres victimes qui, elles, sont mortes par balles.

Hier, dans le hall d'honneur de l'université de Montréal, transformé en chapelle ardente, les huit cercueils fermés, surmontés de la photo des jeunes femmes étaient encadrés d'étudiants

et d'étudiants de l'École Polytechnique qui, malgré le caractère solennel de la situation, cachaient difficilement leur émotion. Les familles des disparus, quant à elles, avaient été dispensées de cette douloureuse épreuve et bénéficiaient d'un peu d'intimité dans des locaux adjacents.

Dans la file d'attente qui comptait quelque 3000 personnes en après-midi, selon les autorités, on parlait peu et on frappait du pied le sol gelé pour se réchauffer, par une

Suite A-2, Tuerie...

Autres textes et photos en pages A-6, A-7 et A-9

Le skieur acrobatique Laroche est toujours dans le coma

Yves Laroche, l'entraîneur de l'équipe canadienne de ski acrobatique, repose dans un état critique mais stable à l'hôpital Michallon de Grenoble, où il a été transféré samedi soir en raison de la gravité de son état.

par JULIE BROUARD
LE SOLEIL

Pendant ce temps, à Lac-Beauport, sa famille s'accroche à l'espoir qu'il traverse la période critique des premières 72 heures.

Laroche souffre d'un œdème cérébral, générateur du

Suite A-2, Laroche...



Yves Laroche

Une TPS abaissée de 9 à 7%; l'épicerie et l'habitation non taxées

OTTAWA (PC) — Le gouvernement conservateur abaissera le taux de la TPS (taxe sur les produits et services) de neuf à sept % et utilisera diverses mesures pour compenser la perte des revenus anticipés, a révélé hier soir CBC.

Selon la société d'Etat, la décision a été prise en fin de semaine au cours de la réunion du comité des priorités au lac Meech.

Le facteur décisif dans ce changement de politique a été l'inflation. En effet, une TPS de sept % n'augmenterait l'inflation que de un %.

CBC a précisé que l'épicerie ne serait pas taxée en vertu de la nouvelle proposition et que la taxe ne s'appliquerait pas non plus à l'habi-

tation, comme l'avait suggéré le comité des Communes sur les finances.

Parmi les mesures adoptées en compensation pour les 6 milliards perdus avec la diminution du taux de taxation, le gouvernement envisagerait de supprimer les réductions de taxe pour les gens à revenus moyens et de hausser les taxes sur l'alcool et les cigarettes.

Il y aurait également des restrictions budgétaires de un demi-milliard à un milliard dans les dépenses gouvernementales.

Suite A-2, Sillery...

Sillery prendra son eau potable à Québec

Les résidents de Sillery ont choisi hier par une faible majorité de s'approvisionner dorénavant en eau potable au réseau d'aqueduc de Québec, 51,5 % des 5031 personnes qui se sont prononcées ayant en effet répondu OUI à la question référendaire à ce sujet.

par RICHARD CÔTÉ
LE SOLEIL

Donc si 2593 citoyens ont voté favorablement au raccordement de leur aqueduc avec celui de la capitale, 2382 autres ont opté pour le NON et ont ainsi indiqué qu'ils auraient plutôt été d'accord avec la rénovation de leur actuelle usine de traitement qui puise l'eau potable dans le Saint-Laurent.

Devant cette participation de 49,5 % des 10 154 Sillerois et personnes morales qui étaient habilités à voter, le maire de Sillery, Mme Margaret Delisle, a jugé que cela démontrait comment la démocratie pouvait être « saine et vigoureuse » dans sa ville.

Rappelant qu'il avait le privilège d'avoir le choix de sa source d'approvisionnement en eau potable, Mme Delisle a affirmé que, quant à elle, « il n'y a pas de perdant, c'est Sillery qui sort gagnante de cet exercice ».

C'est un dossier complexe qui faisait l'objet d'un débat depuis plus d'un an et demi et dans lequel entraient en ligne de compte la santé publique, les coûts de chaque option et la menace à l'autonomie de Sillery face à Québec dans le cas d'un raccordement.

« Pour certains il y a eu hésitation jusqu'à la dernière minute », a déclaré Mme Delisle qui a poursuivi en disant que c'était le sujet le plus controversé qu'ont jamais eu à débattre les gens de Sillery. « Le référen-

Suites de la première page



Adversaires depuis quelques mois dans le débat sur l'eau potable à Sillery, MM. Jacques Castonguay, porte-parole du Regroupement Prorenovation, à gauche, et Simon Wilson, président du Comité des citoyens de Sillery pour la qualité de l'eau, ont cordialement échangé quelques mots après avoir appris que les gens de Sillery appuyaient majoritairement l'option défendue par M. Wilson, soit le raccordement de leur aqueduc à celui de Québec.

Sillery...

dum n'est pas une punition mais un exercice démocratique qui donne le mot de la fin aux citoyens et citoyennes.

Réactions

Dans le camp du OUI c'était l'exhubérance à la suite du dévoilement des résultats de cette consultation et le président du Comité des citoyens de Sillery pour la qualité de l'eau, M. Simon Wilson, s'est dit heureux d'avoir obtenu un tel résultat avec une organisation modeste.

Interrogé sur le déroulement de ce dossier à partir de maintenant, il a indiqué que les membres du comité commencent à se remettre de l'état d'épuisement dans lequel les a laissés cette campagne référendaire et demeureraient vigilants pour ce qui en reste à suivre.

Du côté du NON, le porte-parole du Regroupement Prorenovation, M. Jacques Castonguay a qualifié ces résultats de « presque match nul » et a estimé que la victoire avait échappé à son camp à la toute fin de la campagne à la suite de la parution d'articles « de dernière minute » et aussi de l'editorial du SOLEIL qui appuyait le raccordement avec l'aqueduc de Québec.

Pendant que quelques-uns de ses partisans reprochaient amèrement à certains médias leurs soi-disant « manigances », M. Castonguay s'est dit à nouveau convaincu que cette décision enlèverait à Sillery sa marge de manoeuvre au moment où ses citoyens devront prendre une décision au sujet d'un regroupement avec Sainte-Foy ou Québec.

Incendie...

alors qu'elle se trouvait dans un bar de la ville. Après avoir été interrogée, la suspecte a été incarcérée à la Maison Gomin de Québec.

Selon le scénario reconstitué auprès de témoins hier, Mme Landry se serait rendue à l'hôtel du Boulevard l'après-midi du drame et se serait querellée avec l'une des chambreuses portée disparue. Des clients de l'hôtel auraient remarqué la visiteuse parce qu'elle semblait surexcitée dans ses propos. A travers les éclats de voix, les témoins auraient clairement entendu des menaces de faire brûler quelqu'un. La police municipale serait alors intervenue pour expulser l'intruse.

Ce sinistre, qui a fait 250 000 \$ de dommages, a failli prendre l'allure d'une véritable hecatombe puisque l'établissement accueillait ce soir-là, dans sa salle de réception du rez-de-chaussée, 200 travailleurs de l'usine des Textiles Dionne, à l'occasion des Fêtes. Ils ont tous pu s'échapper par la porte du sous-sol. De patrouilleurs et des employés leur sont venus en aide.

Parmi les 20 pompiers de la ville accourus sur les lieux, six ont mis leur masque et endossé leur bouteille d'oxygène. A leur entrée dans la bâtisse enfumée, leur équipement leur fondait sur la tête. « On croyait qu'il y avait une bombe dans l'hôtel. Le feu sortait en avant et en arrière et la fumée faisait un écran infranchissable », a expliqué un pompier.

Un homme et deux femmes sont portés disparus dans cet incendie. En effet, la chambreuse Mariette Poulin, dans la vingtaine, native de Beauceville ainsi que sa voisine de 33 ans, Nicole Bégin, de Saint-Georges, n'ont pas donné signe de vie depuis samedi soir. Des rescapés les ont entendues crier dans le brasier et ne les ont jamais revues. Hier, des membres de leur famille faisaient les cent pas devant les ruines de l'hôtel. Quant à l'identité de l'homme, elle est toujours inconnue mais on présume qu'il s'agit d'un chambreur d'âge mûr.

En fin de journée hier, deux cadavres calcinés ont été retirés des décombres de l'hôtel. Il s'agit des restes d'un homme et d'une femme, qui seront autopsiés ce matin. Les fouilles se poursuivront aujourd'hui à l'aide d'un chien-pisteur pour tenter de retrouver la troisième personne présumément disparue sous trois pieds de glace. Toutes les victimes ont été surprises dans leur chambre. La police ne pouvait dire hier soir si le bilan risquait de s'alourdir, étant donné le va-et-vient continu dans l'hôtel samedi soir.

On ignore si l'établissement de trois étages construit il y a 50 ans était équipé de détecteurs de fumée. Le chef des pompiers, Jean-Louis Samson, a tenté en vain de le savoir hier. Quant au propriétaire, Jean-Luc Cloutier, il fuyait les journalistes comme la peste hier. La rumeur veut que ce dernier s'appretait à compléter la dernière étape de la vente de son hôtel à un groupe d'hommes d'affaires lorsque cette épreuve est arrivée.

Tuerie...

température de moins 10 degrés. Le public ému a dû patienter au moins une heure avant d'accéder à la chapelle ardente, ouverte aux manifestations de sympathie de la population de 12h à 20h. Dans l'enfilade des corridors, à l'intérieur de l'université, les sympathisants pouvaient lire au passage les centaines de télégrammes de condoléances reçus par l'École Polytechnique depuis trois jours.

En soirée, les familles ont pu se recueillir dans l'intimité auprès du cercueil de leur fille perdue au moment de l'inraisemblable tuerie. Le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, et son épouse sont venus se recueillir sur la tombe des huit jeunes femmes, en après-midi. « Ce sont des moments de grande tristesse pour tous les Québécois et on doit faire preuve de la plus grande solidarité », a expliqué le premier ministre en sortant du pavillon principal de l'université.

Universités libres de fermer

Interrogé sur la décision de son gouvernement de ne pas fermer les écoles lundi, jour des funérailles — comme l'avait demandé, samedi, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'université de Montréal —, M. Bourassa s'est avoué impuissant. « Il y a eu des discussions avec les autorités universitaires et collégiales. Mais les universités sont indépendantes et elles sont libres de fermer ou d'ouvrir. »

Quant aux solutions à apporter pour prévenir de tels gestes meur-

triers, M. Bourassa a indiqué que ça ne pouvait se faire à très court terme. « C'est certainement un événement qui sensibilise tous les groupes dans la société et qui peut inciter à la réflexion sur les valeurs fondamentales de notre civilisation, les valeurs familiales, spirituelles », a-t-il indiqué.

Le ministre québécois de la Justice, Gil Rémillard, a de son côté indiqué qu'il s'agissait d'une « responsabilité collective ». « La solution, c'est de travailler tous ensemble et de réaliser qu'il y a de la violence partout. Ça ne concerne pas que le gouvernement, mais aussi la population, les médias, tout le monde. »

Le chef de l'Opposition à l'Assemblée nationale, Jacques Parizeau, est aussi venu rendre hommage aux victimes et à leur famille. Dans une déclaration courte et sobre, il a surtout voulu partager « la peine que nous ressentons tous ». Le maire de Montréal, Jean Doré, a parlé quant à lui de la lutte qu'on devra tous mener pour éliminer le sexisme.

Funérailles collectives

Dix des 14 familles éprouvées ont accepté de participer à une cérémonie de funérailles collectives, aujourd'hui à 10h30, à l'église Notre-Dame de Montréal. Les autres familles ont préféré l'intimité ou ont rapatrié la dépouille dans leur région.

Les obsèques collectives, présidées par le cardinal Paul Grégoire, archevêque du diocèse de Montréal, seront retransmises en direct sur la plupart des stations de télévision du Québec. On y attend bien sûr, outre la famille et les amis, les dignitaires des différents paliers de gouvernement, mais surtout des dizaines d'étudiantes et d'étudiants de l'École Polytechnique.

Notons que très peu de places ont été réservées pour le public, qui pourra toutefois suivre de l'extérieur la cérémonie, retransmise par haut-parleurs sur la place d'Armes, devant l'église Notre-Dame.

Victime poignardée

« Lépine avait encore des balles, a expliqué M. André Tessier, chef de la division du crime organisé de la police de Montréal. Pourquoi dans ce cas a-t-il eu recours à un couteau ? Nous l'ignorons. Il était, semble-t-il, fou de rage, déterminé à tuer de quelque façon que ce soit. »

Le couteau du tueur avait été abandonné à côté de la victime. Gisant dans un corridor, Maryse Leclair, âgée de 23 ans, a été reconnue par son père, Pierre Leclair, alors que celui-ci avait été appelé sur les lieux de la tuerie afin de répondre aux questions des journalistes à titre de porte-parole de la police de la CUM.

Ce n'est qu'après avoir répondu à plusieurs questions, à l'extérieur de l'établissement, qu'il était entré dans l'école pour apprendre que sa propre fille était du nombre des victimes.

La police ignore les raisons qui ont motivé Lépine à attaquer Maryse Leclair de cette façon.

« Nous n'avons pu établir de lien entre les victimes et l'auteur de la tuerie », a déclaré M. Tessier.

Au début, les autorités avaient rapporté que les 14 jeunes femmes avaient été tuées à l'aide d'une carabine semi-automatique de marque Ruger achetée deux semaines plus tôt par Lépine, mais les résultats de l'autopsie ont indiqué que Maryse Leclair avait succombé à un coup de couteau.

Le couteau ne portait aucune trace de sang, a indiqué la police, précisant qu'il avait été essuyé par le tueur.

Laroche...

coma, et de plusieurs petites fractures, a-t-on appris au service de réanimation de l'hôpital grenoblois.

« Les nouvelles ne sont pas très encourageantes », confiait hier Guy Laroche, le père de Yves, tout en précisant que la famille demeure optimiste. « Il est toujours dans le coma. Son état est critique mais stable. Tout ce que nous espérons, c'est qu'il demeure stable pour les prochaines 72 heures. Les médecins m'ont bien averti qu'il y avait une période critique de 72 heures et que s'il la traverse sans problème il devrait s'en tirer. »

Contrairement aux informations diffusées en fin de journée hier sur certaines stations radiophoniques, l'état du jeune homme de 30 ans ne s'était toujours pas amélioré.

« Nous n'avons pas eu de nouvelles voulant qu'il ait bougé. Son état demeure le même. Demain matin (ce matin), je vais m'entretenir avec les médecins et j'aurai plus de détails. Pour le moment, je sais qu'ils lui ont passé un deuxième scanner mais je n'en ai pas eu les résultats. »

Les premières informations reçues samedi soir faisaient entendre que Laroche, qui s'était rendu à Tignes pour la première manche de la Coupe du monde de ski acrobatique, avait heurté un muret de sécurité après avoir perdu la maîtrise de son deltaplane.

Mais selon les détails obtenus hier, Yves Laroche a fait une chute de plusieurs mètres à la suite d'une défaillance de son « parapente », un parachute à l'aide duquel on peut se lancer en ski sur une pente escarpée.

« Le vent n'était pas assez fort et il a commencé à chuter juste après avoir pris son envol. Il s'est écrasé tête première sur un des poteaux en acier qui servent à retenir la neige dans les avalanches. »

Laroche, qui ne portait pas de casque protecteur au moment de l'accident, a subi une fracture du crâne.

« Ce n'est pas facile de vivre ce genre de chose à distance, poursuit Guy Laroche. Mais au moins, Alain et Philippe sont là-bas, de même que Lucie Barma. Ils sont tous à son chevet pour l'encourager et l'aider à passer aux travers. Ils nous appellent régulièrement pour nous donner des nouvelles. Ici, tout ce que nous pouvons faire, c'est attendre et espérer. »

La première étape de la Coupe du monde 90 de ski acrobatique et artistique s'était ouverte jeudi soir à Tignes avec une épreuve de « ballets ». Elle s'était poursuivie samedi en début d'après-midi avec les sauts à tremplin, alors que l'épreuve des « bosses » avait dû être annulée en raison du manque de neige.

Alain Laroche, 26 ans et Philippe, 23 ans, tous deux membres de l'équipe canadienne ont décidé hier soir de connaître l'évolution de l'état de santé de leur frère avant de prendre une décision quant à leur participation aux épreuves suivantes.

Budapest...

ligieuse se remarque aussi par l'achalandage incessant dans les places commerciales. Il faut dire cependant que les touristes étrangers - cible privilégiée du marché noir des devises - contribuent en bonne part à cet affluence. Le tourisme est d'ailleurs une source importante de monnaie forte pour la Hongrie. L'afflux de cette horde est le triple annuellement de sa population de quelque dix millions d'habitants.

Dans l'ordre, selon le caissier de l'hôtel Hongaria, les Autrichiens, les Italiens et les Allemands forment le gros des visiteurs étrangers. Les Russes hormis leurs troupes soviétiques qui y sont encore cantonnées ne compteraient que pour un faible pourcentage.

Quatre gaillards, qui devaient gaieusement dans le sauna de l'hôtel, bredouillant un peu d'anglais, un peu de français, dans cet échange canado-soviétique, faisaient E.T. en goguette. L'un s'enquêtait soudain le geste à la parole, de ce « lâche terroriste » qui avait « mitraillé » des jeunes filles à Montréal. Il ne s'agissait pas d'un militaire mais d'un membre, à leurs dires, d'un centre de technologie moderne pour la jeunesse. L'un lui répond ensuite, d'un « da » hilare à la question s'ils étaient en voie de se convertir au capitalisme. Puis, à tour de rôle, ils allèrent, en costume d'Adam, plonger dans le bac d'eau glacée sous l'oeil froid d'une digne cliente qui se faisait donner un pédicure, le bibi rouge bien campé sur la tête.

LE SOLEIL

390, rue St-Vallier Est
Québec (Québec) G1K 7J6

Service aux abonnés	647-3333	Publicité Générale	647-3266
Annonces classées	647-3311	Rédaction	647-3394
Carrières et Professions	647-3270	Promotion	647-3342
Publicité Détaillants	647-3435	Renseignements	647-3233



LE DRAP DE BAIN GÉANT

19.99

format 33 x 60 rég. 37.00

signé «popularity» de fieldcrest, ce drap de bain représente une valeur vraiment exceptionnelle!... 33 x 60 pouces de ratine pur coton pour vous envelopper de douceur au sortir du bain dans un choix de 8 coloris mode pour la salle d'eau, au prix imbattable de 19.99... un cadeau très apprécié dans la boîte simons! bain 12.99, main 9.99, débarbouillette 4.79



LA NAPPE FLEURS DES FÊTES

24.95

ob. 52 x 70 rég. 35.00

la féerie de Noël, c'est une table habillée de couleurs vives, étincelantes... des fleurs rouges, des feuilles de gui, des pommes de pin sur fond vert foncé... c'est une collection de beaux accessoires pour fleurir la table des fêtes! nappes 60 x 84 ov ou ob et 70" rond 34.95, chemin de table 12 x 48/9.99, 12 x 60/10.99, serviette de table 2.99, napperon 3.99



LA JETÉE EN MOHAIR D'ÉCOSSE

125.00

le cadeau exclusif dans la boîte simons... une magnifique jetée en laine mohair... offrez-la en douces couleurs pastel de rose, bleu et lilas ou dans la gamme traditionnelle des clans... un cadeau de luxe, un objet décoratif pratique et chaleureux!

LA LINGÈRE

dans son nouvel emplacement place ste-foy

la maison

PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, VIEUX QUÉBEC

Saint-Georges-Ouest

**71 % des
voteurs ont
dit oui à
la fusion**

SAINT-GEORGES — « Finies les querelles longues et coûteuses et les pertes de temps à négocier des ententes intermunicipales. Désormais, on travaille et on bâtit ensemble et en harmonie afin que la nouvelle ville de Saint-Georges devienne une véritable capitale régionale. »

par FORTUNAT MARCOUX
LE SOLEIL

Le maire de Saint-Georges-Ouest, Richard Busque, éprouvait une grande satisfaction quand il a livré ces commentaires en fin de soirée hier, alors que ses concitoyens venaient d'entériner par un vote majoritaire de 71 % un projet de fusion de leur ville (7000 habitants) avec la voisine de Saint-Georges (population de 12 000 âmes). Deux mille quatre cent dix propriétaires et locataires se sont prononcés en faveur du regroupement alors que 906 s'y sont opposés. Soixante-dix bulletins ont été annulés. Le OUI a recueilli des majorités dans tous les bureaux de scrutin. Trois mille trois cent quatre-vingt-six citoyens sur un nombre possible de 5566, soit 60,8 %, ont participé au référendum.

Le maire de Saint-Georges, Alain Gilbert, a réitéré, hier soir, sa volonté de ne pas tenir de consultation populaire dans sa ville. Le protocole d'entente intervenu entre les deux villes a reçu un appui unanime des membres de son conseil et il ne suscite pas d'opposition parmi la population. Le maire Gilbert s'est réjoui des résultats sans équivoque du vote des contribuables de Saint-Georges-Ouest. « On s'y attendait ! Enfin, on va cesser de se chicaner et à perdre le quart de notre temps à négocier des ententes intermunicipales. » Selon lui, le règlement de ce vieux dossier (on en parlait depuis 20 ans) va apporter une nouvelle prospérité à la région. « L'économie va s'en ressentir certainement. »

Opposants déçus

Cependant, à Saint-Georges-Ouest, le projet de fusion ne faisait pas l'unanimité au sein du conseil. Trois conseillers sur six étaient contre. C'est le maire Busque qui a tranché le débat. Pourtant, deux études avaient démontré que le projet de regroupement était équitable pour les deux villes, en particulier pour les contribuables de Saint-Georges-Ouest qui bénéficieraient d'une diminution de taxes et d'une amélioration de la qualité des services.

Évidemment, les responsables du comité du NON, particulièrement les conseillers Gilles Drouin et Gilles Paradis, étaient déçus. Ces derniers ont dit qu'ils se soumettaient à la volonté populaire et ils se sont engagés à réaliser la fusion dans les meilleurs délais et intérêts de la population. « Je tourne la page et, désormais, je travaille pour la nouvelle ville », a dit M. Paradis. Cependant, ce dernier aurait souhaité une plus forte participation des électeurs au référendum. Quant à M. Drouin, il a expliqué avoir fait la bataille pour permettre à ses concitoyens de faire le choix le plus éclairé possible. « Personnellement j'aurais souhaité une fusion par étapes mais devant une réponse aussi nette, je m'incline. »

Le président du comité du OUI, Claude Dutil, a qualifié le verdict de « beau cadeau de Noël ». « Les gens ont dit oui au progrès, oui à l'amélioration des services, et oui à l'harmonie pour l'ensemble du grand Saint-Georges. »

Compte tenu des procédures à compléter, la fusion pourra être réalisée au plus tôt le 1er mai 1990. La nouvelle ville sera dirigée jusqu'à l'élection générale de novembre 1990 par un conseil provisoire formé des deux maires et des six conseillers des deux villes. En novembre, un maire et huit conseillers seront élus. Déjà, M. Busque a annoncé qu'il sera candidat à la mairie de la nouvelle ville.



« On a perdu des amies et y nous reste pu rien », avouent Jean-Marc Bégin et Raymond Laflamme.

Seule la devanture de cet hôtel bâti il y a 50 ans est restée debout.

Incendie de l'hôtel du Boulevard à Saint-Georges-Ouest

Un chambreur pleure ses voisines de palier

« La petite Poulin, elle criait. Elle était sur le même étage que moi, deux chambres plus loin. Je crois qu'elle a étouffé dans le passage. La porte de secours ne s'ouvrait pas. Alors, j'ai défoncé le châssis et chu sorti ».

par ISABELLE JINCHEREAU
LE SOLEIL

Raymond Laflamme habitait l'hôtel du Boulevard depuis cinq ans lorsqu'il en a été

chassé brusquement en pleine nuit. Aujourd'hui, ce quinquagénaire a perdu deux amies, n'a plus rien et doit emprunter pour s'habiller.

« Nicole, c'était une copine.

Elle vivait icitte depuis une semaine. Mariette, elle, venait de se trouver une job. J'ai dit aux pompiers, allez voir, y sont-là. Mais ça rentrait pas », dit-il tristement. Dehors, il les a cherchées, scrutant en vain les fenêtres.

C'est l'odeur de fumée qui a réveillé Raymond vers 22 h 15 samedi. Il a ouvert sa porte et l'a aussitôt refermée en voyant

le feu. Son ami, Jean-Marc Bégin, s'est lui aussi échappé de justesse. Hier, M. Bégin prenait son p'tit gin pour oublier ce cauchemar.

Le serveur Jacques Lessard avait les larmes aux yeux hier, en regardant pompiers et policiers fouiller les matériaux tout glacés. Il travaillait au bar lorsque l'alerte a été lancée. « Je peux même pas dire com-

ment le monde est sorti, tout s'est passé si vite », confie-t-il.

L'hôtel du Boulevard était situé au 2100, boulevard Dionne, au centre-ville de Saint-Georges-Ouest. Construit à même une vieille grange, il faisait figure de monument parmi la douzaine d'établissements des deux villes. On ignore s'il sera reconstruit.



Deux femmes prisonnières de leur véhicule

Deux femmes sont restées prisonnières de leur véhicule durant de longues minutes vers 16 h 45, hier, à la suite d'une collision survenue sur le boulevard Saint-Cyrille, au coin de la rue Cardinal-Rouleau. L'accident est survenu lorsqu'une des voitures a voulu tourner dans l'entrée du pavillon Saint-Dominique, au 1045, boulevard Saint-Cyrille. Le véhicule a été heurté par une voiture venant en sens inverse et a violemment percuté un poteau. Après avoir été dégagées grâce aux outils de décarcation, les deux dames ont été transportées à l'hôpital. Les passagers de l'autre voiture n'ont pas subi de blessures sérieuses.

**Lévis-Lauzon: le meurtrier
aurait fait erreur sur la personne**

La jalousie serait à l'origine du meurtre survenu dans un logement de la rue de la Visitation à Lévis-Lauzon, en fin de semaine, mais le meurtrier aurait, en quelque sorte, fait erreur sur la personne.

par ANNE-LOUISE CHAMPAGNE
LE SOLEIL

En effet, dans ce drame, où les identités des acteurs n'ont pas encore été révélées par les enquêteurs, le meurtrier aurait froidement abattu un homme qu'il croyait être le nouvel ami de son ex-conjointe. Or, les policiers croient actuellement que la victime ne connaissait que très peu la femme en question.

Selon les informations obtenues par LE SOLEIL, la victime était un homme marié de 33 ans, de Lévis. La femme chez qui le drame est survenu pourrait être la gardienne de l'enfant de la victime.

Le corps de la victime a été découvert vers 4 h samedi matin dans un appartement si-

tué au 67-A de la rue de la Visitation, à la suite d'un appel téléphonique. Cet appartement est celui de l'ex-amie du suspect.

L'arrestation du suspect, un Lévisien de 23 ans, connu des policiers pour des délits mineurs

reliés à la boisson, s'est effectuée après une chasse à l'homme sur l'autoroute Jean-Lesage. Au cours de cette poursuite, des coups de feu ont été tirés après que le suspect eut arrêté sa voiture et mis en joue celle des policiers.

Le présumé meurtrier doit comparaître au palais de justice ce matin. Il fera probablement face à des accusations de meurtre au premier degré.

Déversement chez Ultramar

LÉVIS-LAUZON — Des équipes de la Garde côtière ont eu à intervenir au quai d'Ultramar à Lévis-Lauzon, hier, pour un déversement de pétrole brut léger. Une quantité indéterminée mais minime de ce produit s'est échappée du navire Czantoria, formant une nappe de moins d'un mètre sur 90 mètres à peu près. Ce navire avait heurté le quai d'Ultramar en mai 1988, créant un important déversement. Des estacades ont été placées et les équipes de la Garde côtière, avec les employés d'Ultramar, ont pompé le produit.

**Exposition d'oeuvres artisanales
Les aînés et Leucan y
trouvent leur profit**

Les aînés des Résidences Sainte-Geneviève n'auront pas usé leurs broches à tricoter en vain. Les oeuvres qu'ils ont confectionnées depuis septembre ont attiré bien des acheteurs, hier, quand tous ces articles ont été mis en vente au profit de Leucan.

par JULIE BROUARD
LE SOLEIL

« C'est extraordinaire! » s'exclame Rita Dufour, la grande responsable de cette exposition artisanale. « La journée s'est très bien déroulée. Au plus gros de l'après-midi, il y avait au moins 150 personnes. Tout a été bien au-delà de nos espérances. À venir jusqu'à maintenant, nous avons amassé 1200 \$ pour Leucan. Et il reste encore bien des articles à vendre. Nous continuerons toute la semaine. »

Cette idée d'une exposition artisanale est venue à Mme Dufour au mois de septembre. En tant qu'animatrice aux Résidences Sainte-Geneviève, son but était de trouver une activité qui ne serait pas uniquement récréative mais qui servirait également une bonne cause.

« Les gens du troisième âge ont besoin d'être en contact avec ce qui se passe dans le monde. Des activités qui ne sortent pas des cadres de la résidence, c'est bien beau mais ce n'est pas assez. »

« Pour ce qui est du choix de

Leucan, je crois que cette oeuvre répond bien aux besoins des gens âgés. Leur lien avec les enfants est toujours très fort. La relation entre les deux leur tient à coeur. Je ne suis pas certaine qu'ils y auraient mis autant de coeur si l'oeuvre avait servi des adultes »

Quand l'idée leur a été proposée de mettre leurs talents au service de Leucan, les protégées de Rita Dufour ont sauté sur l'occasion. Ils se sont mis à tricoter et tricoter jusqu'à ce que les étalages débordent.

Pantouffes, bas, couvertures, robes pour enfants, poupées, boules de Noël, tout y était. Certains articles plus dispendieux, comme le magnifique manteau de laine pour adulte ou le douillet couvre-lit ont été tirés au sort parmi les nombreux acheteurs de billets.

« On voit qu'ils y ont mis du coeur. Plus encore que je l'espérais. Je savais que ça allait marcher, mais je ne pensais pas qu'ils le feraient avec autant d'enthousiasme. Ils ont vraiment embarqué. Et ils s'en promettent une plus frustreuse encore pour l'année prochaine. »



Les oeuvres exposées aux Résidences Sainte-Geneviève ont attiré bien des acheteurs, hier, à Neuchâtel.

VASTE SALLE DE MONTRE SUR "2 ÉTAGES"
Venez magasiner à votre aise... à la chaleur...
le jour comme le soir! PLUS DE 60 MODÈLES À L'INTÉRIEUR
Avant d'acheter, venez comparer!



MARLIN
Chevrolet Oldsmobile inc.

c'est grandement accueillant!

2145, boul. Charest Ouest, 688-1212
Québec


Denys Pampalon
Conseiller


Desire Boisvert
Conseiller


Marcel Thérberge
Conseiller


Mario Moffet
Conseiller


Gaëtan Francoeur
Conseiller


Daniel Dumont
Conseiller


Réjean Gagné
Conseiller


Roger Roy
Conseiller


Jacques Grenier
Conseiller


Mario Cloutier
Conseiller


Laurent Moffet
Conseiller


Benoît Lizotte
Conseiller


Richard Brodeur
Conseiller



Dans cette imposante demeure, où habita Sir Étienne-Pascal Taché pendant 45 ans, la ville de Montmagny aménagera un centre d'interprétation historique et d'animation culturelle

Montmagny fera de la maison Taché un centre d'animation

MONTMAGNY — La ville de Montmagny, avec l'aide des gouvernements supérieurs, investira quelque 700 000 \$ dans l'achat et la rénovation de la maison où vécut sir Étienne-Pascal Taché, un fils de cette localité qui s'est illustré pour avoir été premier ministre du Bas-Canada à deux reprises puis l'un des pères de la Confédération canadienne.

par GILLES PÉPIN
LE SOLEIL

L'imposant bâtiment historique deviendra bientôt une maison de la culture.

L'octroi d'une première subvention a été annoncé, hier, par M. Marcel Masse, ministre fédéral des Communications, qui en compagnie du député-ministre de Belchasse, M. Pierre Blais, a tenu à rendre hommage aux Magnymontois et aux autres habitants de la Côte-du-Sud pour leur fierté et leur souci de conservation du patrimoine.

La contribution du gouvernement canadien permettra à la ville de conclure, dans les prochains jours, l'achat de la maison Taché, a précisé le maire Gilbert Normand, qui a confirmé que d'autres subventions sont attendues.

C'est un centre d'interprétation

historique et d'animation culturelle que Montmagny veut y aménager. Divers locaux seront mis ainsi à la disposition d'organismes communautaires. Des meubles et objets ayant appartenu à la famille Taché garniront l'intérieur.

Monument classé

Situé au centre de la ville de Montmagny, 37, rue Sainte-Marie, ce vaste bâtiment de type français, orné de deux tourelles et de nombreuses lucarnes, constitue un monument qui a été classé par le ministère des Affaires culturelles du Québec, en 1962. La propriétaire actuelle, Mme Rita Michaud-Proulx, y habite depuis 1939, année de l'acquisition par son grand-père, Jules Kirouac.

La maison contient 17 pièces. La superficie à l'intérieur atteint près de 7000 pieds carrés sur trois étages.

L'âge de ce bâtiment était plu-

tôt imprécis, jusqu'à récemment. L'historien local, M. Léopold Côté, a trouvé cependant une copie du contrat relatif à la construction et datant d'octobre 1726.

Étienne-Pascal Taché habita cette demeure de 1820 jusqu'à sa mort, en 1865.

Le maire Normand a déclaré que les plans d'aménagement seront conçus pour refléter l'atmosphère d'accueil dont la maison de M. Taché était renommée. Des animateurs y feront découvrir l'histoire et divers personnages ayant contribué à l'évolution de cette localité, en plus de faire connaître l'oeuvre de l'illustre Magnymontois.

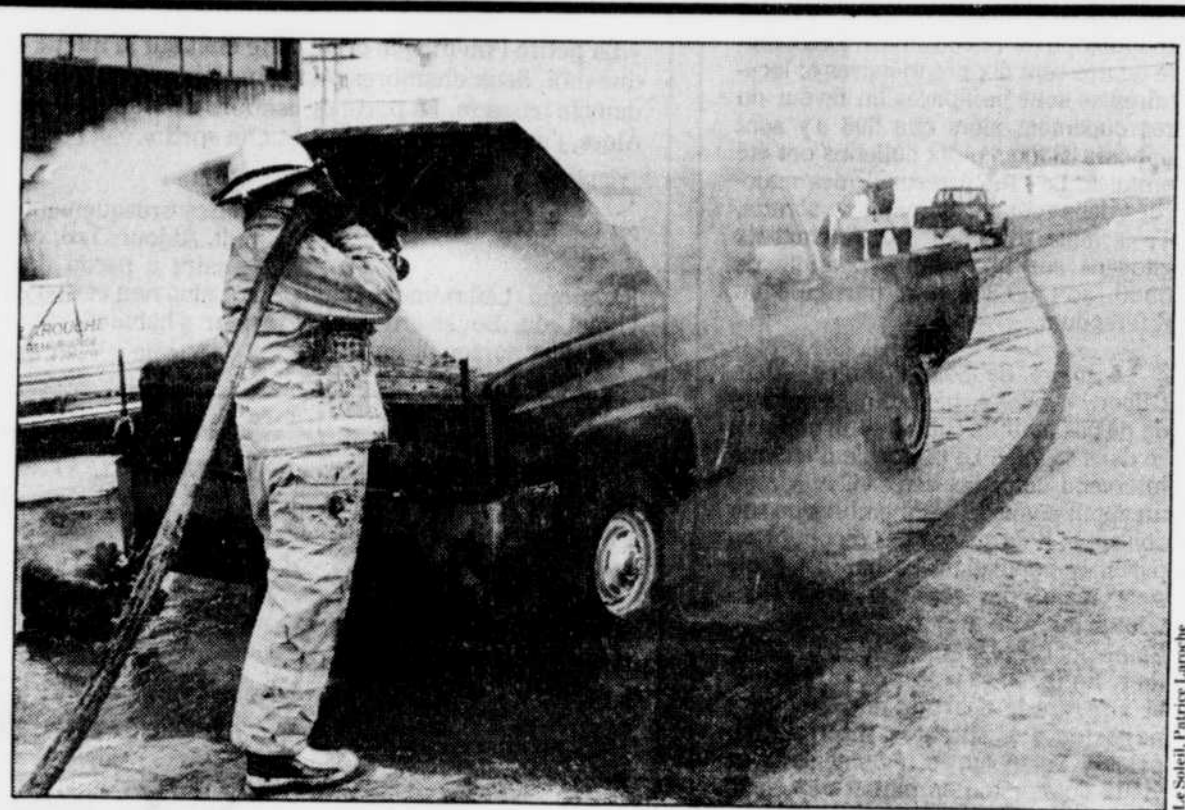
La ville et la MRC de Montmagny misent aussi sur la réalisation de ce projet pour attirer davantage de touristes.

Quant à l'oeuvre de Taché, le ministre Masse s'est chargé d'en lever une large voile. Il a parlé d'une « fière simplicité » pour qualifier l'image de cet homme réputé pour son sens de la justice, qui fut d'abord médecin et père de 15 enfants dont Eugène-Étienne Taché, auteur des plans de l'Hôtel du Parlement de Québec.

Nous, les membres de la communauté étudiante, du corps professoral, du personnel et de la direction de l'Université Laval, partageons la douleur des familles des victimes et de tous ceux et celles qui ont vécu le drame de l'École polytechnique.

Nous vous assurons de notre plus profonde sympathie et nous avons une pensée spéciale pour tous les témoins impuissants de cette tragédie qui ont à en subir le choc.

 UNIVERSITÉ
LAVAL



Feu à Place des Quatre-Bourgeois

Un camion-remorque garé à la Clinique Auto Quatre-Bourgeois s'est enflammé hier matin, enfumant tout le garage situé à l'extrémité du centre commercial. Les policiers-pompiers de Sainte-Foy ont mis une vingtaine de minutes à circonscrire les flammes, qui ont complètement calciné le véhicule.

Citadelle vous remet son cadeau de Noël.

Un bon d'achat de 25 \$ applicable sur tout achat de 100 \$ et plus de produits de Noël chez Citadelle.

BANQUE DU PÔLE NORD - NORTH POLE BANK

ECM6763798

25

CITADELLE

Un bon d'achat de 25 \$ applicable sur tout achat de 100 \$ et plus de produits de Noël chez Citadelle.

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____ VILLE, PROVINCE _____

CODE POSTAL _____ TÉLÉPHONE _____

Pour que votre bon d'achat soit honoré, vous devez y inscrire vos noms et adresses dans l'espace prévu à cet effet. Valide jusqu'au 23 décembre 1989. Un bon par client.

Vanier 687, boul. Pierre Bertrand Sud 687-4270	Jonquière 3535, boul. Saint-François 547-2635	Victoriaville 54, rue Girouard 357-9231
Lévis 50, route Trans-Canada Ouest 833-0165	Notre-Dame-des-Pins 4160, route Kennedy 774-9514	Thetford Mines 842, boul. Smith Sud 335-9166

Lundi au mercredi de 9 h 00 à 18 h 00 — Jeudi et vendredi de 9 h 00 à 21 h 00 — Samedi de 9 h 00 à 17 h 00 — Dimanche fermé

NOÛL
CITADELLE

LAB Chrysotile

Retour au travail des 102 cols blancs

THETFORD MINES — En grève depuis le 29 mai, les 102 cols blancs à l'emploi de la société en commandite LAB Chrysotile inc. de Thetford Mines sont retournés au travail ce matin.

par FORTUNAT MARCOUX
LE SOLEIL

Ces employés de bureau, syndiqués de la CSN, ont entériné, samedi, par un vote majoritaire de 76 % (68 contre 21), l'entente de principe intervenue la veille entre

l'employeur et leurs négociateurs.

Il s'agit d'une convention collective d'une durée de trois ans, à partir du 1er décembre 1989. Le gel est imposé aux cols blancs se trouvant au sommet de l'échelle salariale dans les différentes classes. Le rattrapage pour les travailleurs occupant un poste analogue sera réalisé sur une période de deux ans, une hausse de 30 \$ par semaine étant accordée dès la première année. Dans certains cas, l'écart à récupérer est de 180 \$ par semaine.

Selon les informations obtenues par LE SOLEIL, les employés de bureau bénéficieront de la même formule d'indexation du

revenu déjà accordée aux cols bleus jusqu'à des maximums annuels de 5, 6 (année de la TPS) et 5 %.

Postes abolis

L'employeur maintient sa décision d'abolir six postes. Cependant, aucun travailleur ne sera mis à pied. Cette perte d'emplois sera compensée par des départs volontaires.

La suspension de six mois que la compagnie avait infligée à un syndiqué pour un incident survenu avant le débrayage prolongé est réduite à trois semaines, soit la période durant laquelle il fut en congé forcé avant le déclenchement de la grève illimitée.

En outre, l'employeur ne prendra aucune sanction disciplinaire contre le syndiqué qui avait été surpris en train de jeter des clous dans l'aire de stationnement du siège social. Toutefois, la plainte portée contre l'individu devant la cour criminelle ne peut être retirée.

Quant au partage du surplus actuariel de quelque 5 millions \$ de la caisse de retraite, les parties s'en tiennent au moratoire imposé par le gouvernement provincial et au recours judiciaire.

LAB Chrysotile regroupe depuis le 1er juillet 1986 les trois producteurs d'amiante de la région de Thetford. Les trois syndicats de cols blancs (CSN, Métallos, CSD) ont été fusionnés. La négociation d'une nouvelle entente a été rendue difficile particulièrement par les différences salariales existant dans les trois ex-conventions. Il y avait des écarts salariaux atteignant jusqu'à 180 \$ par semaine pour un même poste.

Initialement, l'employeur imposait une baisse de salaires de 3000 \$ par année à neuf cols blancs, le gel à une trentaine d'autres qui n'avaient pas reçu d'augmentations depuis février 1988, et refusait l'indexation.



Alain BOUCHARD

Le curé Lavoie

L'affaire des toilettes de la place Jacques-Cartier, une semaine plus tard. J'ai toujours très peu de choses à dire là-dessus, mais j'ai trouvé quelqu'un qui va le faire à ma place. Le curé Lavoie. Vous ne le connaissez pas le curé Lavoie, n'est-ce pas ?

Un petit rappel. Sept douzaines d'hommes sont arrêtés, dit la police, pour avoir participé à des actes de grossière indécence, dans une salle de toilettes de l'édifice Malenfant, aussi appelé Complexe de la place Jacques-Cartier, et plus connu sous le nom de bibliothèque Gabrielle-Roy, qui occupe la plus grande partie de l'immeuble en question et qui, avec le temps, a fini par lui servir d'identification. C'est juste au coin de la Couronne et de Saint-Joseph. Si vous avez plus de 50 ans, vous allez vous rappeler : c'est là où se trouvait jadis le fameux hôtel Saint-Roch.

Grossière indécence ? Masturbation et fellation, a notamment dit la police de Québec. Si vous ne savez pas encore ce qu'est la fellation, demandez à votre maman ; et si elle ne veut pas vous le dire, demandez à votre prof de morale ou de sexologie. Les chauffeurs d'autobus de la CUQ, eux, appellent ça la pipe. Si je vous parle des chauffeurs de la CUQ, c'est qu'ils ont leur local à deux pas de la salle de toilette en question et que certains d'entre eux l'ont baptisée la toilette des pipeux.

Alors, le curé Lavoie, que je disais.

En fait, il n'est plus prêtre. Il a défroqué en 1972, après une série de petits désaccords — et peut-être de grands, finalement — avec son évêque. Si je continue de l'appeler le curé Lavoie, c'est qu'il a quand même été dans les ordres (séculiers) une trentaine d'années ; et qu'encore aujourd'hui, il a gardé certains réflexes de prêtre. Comme, par exemple, faire brûler de l'encens dans sa boutique, où il finit toujours par prêcher un peu au client qui y met les pieds. Mais il a aussi perdu certains autres des réflexes en question. Exemple : dans la même boutique, le curé Lavoie vend des bobettes avec des grands coeurs rouges et sur le devant desquelles, c'est écrit : *I've Got a Heart on for You*. Traduction libre : vous avez une place dans mon coeur !

Par là, monsieur !

La boutique en question s'appelle *La Vannerie*. Elle est juste sur le coin, au pied de l'escalier roulant qui monte, lui-même en face de l'escalier roulant qui descend. On y trouve un peu d'osier, faut quand même justifier le nom de la shop. Mais on y trouve surtout des kimonos et des éventails plus ou moins chinois ; des t-shirts des Nordindes et des blousons des Nordiques que le curé Lavoie doit vendre en spécial tellement le meilleur est à venir ; toutes sortes de gadgets en porcelaine, en carton, en plastique, en cire, en coton. Mais pas de pichous en phentex. Un chauffeur d'autobus est venu en demander au curé Lavoie, durant que nous causions moeurs sexuelles. Désolé, pas de pichous en phentex, s'est fait répondre le chauffeur.

« Deux hommes se masturbent dans les toilettes et c'est la grosse nouvelle à Québec ! » lance d'abord le curé Lavoie. Et il n'a pas dit *masturbent*. Il a dit *cr...* Mais, bon, lui et moi, on a déjà assez eu de problèmes comme ça avec nos évêques respectifs que je préfère censurer le prêtre.

« Ça fait cinq ans que je vais faire mes besoins dans cette toilette-là, poursuit le curé Lavoie. Et je n'ai jamais rien vu de ce qu'on reproche aux personnes arrêtées. Alors, ce ne devait pas être si voyant que ça... »

J'ai d'abord pensé qu'il avait peur à son commerce. Qu'il avait donc intérêt à atténuer un peu l'affaire.

Mais voyez la suite.

« Vous voulez que je vous dise ? La télévision est venue et elle n'a même pas trouvé le moyen d'accrocher ma boutique en passant. J'aurais voulu qu'ils me braquent un beau gros plan sur la devanture, avec *La Vannerie* dans le portrait. Parce que c'est bon pour les affaires, les histoires de fesses. C'est plein de gens qui viennent spécialement en ville pour voir la porte des fameuses toilettes... »

— C'est par là, monsieur ! qu'il fait justement à un passant.

« Le cul, ça fait capoter le monde ! On le sait, nous autres, les marchands, que le monde est conditionné par les médias. Il y a des jours où il n'y pas un chat dans le magasin. Et d'autres où tout le monde vient acheter. Et là, il y a du monde... »

Ce sont surtout des urinoirs et des lavabos qu'on retrouve dans cette salle de toilettes. Il y a une seule cabine qui ferme. C'est donc forcément là-dedans qu'ont dû avoir lieu les célèbres stepettes, j'imagine. Tous les murs avaient été parfaitement nettoyés, mercredi. Mais un nouveau graffiti tout neuf était déjà apparu dans la cabine. Il y avait le dessin d'un gros pénis en érection, avec, à côté, l'inscription : *Super massage gratuit*, plus un numéro de téléphone. Et repris sur les deux autres cloisons de la cabine.

J'ai composé le numéro, à mon retour au bureau. Le type m'a dit : « Vous n'êtes pas le premier qui m'appelle, aujourd'hui. Mais écoutez, je tire aux cartes. Alors, peut-être que quelqu'un a voulu se venger... »

— Ça ne vous dérange pas d'avoir votre numéro, comme ça, sur les murs des toilettes de Place Jacques-Cartier ?

« Pantoute ! Je l'ai déjà eu dans les toilettes de Place Laurier... »

Six ans d'emprisonnement pour trafic de cocaïne

RIMOUSKI — Le juge Claude Jourdain de la chambre criminelle de la cour supérieure a condamné Percy Savard, un Montréalais originaire de Matane, à six ans de détention. Il ne pourra être admissible à une libération conditionnelle avant trois ans.

par JEAN-CLAUDE RIVARD
LE SOLEIL

Après six heures de délibérations, un jury de 12 personnes a reconnu Savard coupable de complot et de trafic de cocaïne, à la suite de la saisie, au début d'août, à Rimouski et à Sayabec, de 644 grammes de cette drogue.

Deux autres personnes, Louis-Philippe Daoust et Richard Cormier, ont déjà été condamnées à des peines respectives de trois ans et deux ans moins un jour de détention, en ce qui concerne cette affaire de drogue, l'une des plus importantes jusqu'ici mises au jour dans le Bas-Saint-Laurent.

Au cours du procès, la poursuite représentée par Me Claude Simard a décrit Savard comme étant un gros trafiquant et le chef d'orchestre qui se serait notamment servi de Daoust comme commissionnaire.

Représentée par Me Jack Wiseman, la défense a pour sa part soutenu que l'accusé était étranger à l'affaire. Tout au plus a-t-il été témoin des actes posés par les deux autres hommes, a argumenté son avocat.

Le chef d'accusation de possession illégale de cocaïne dans le but d'en faire le trafic, originellement porté contre Savard, a été retiré.

SERVICE D'URGENCE
Verres de contact
Dr J.R. Clément m.d.
Ophtalmologiste
PLACE DE LA CITÉ, SAINTE-FOY
654-1488

FREINS & EMBRAYAGE

NOUVELLEMENT AGRANDI
FREINS SPECIALITES LITEE D'AUTO et camion

Québec: (418) 626-5276 / FAX (418) 626-7843 / Sans-frais 1-800-463-4394
Sainte-Foy: (418) 872-3751, Chicoutimi: (418) 696-3330

LE GRAND SOLDE
DES FÊTES DE SIMONE PARIS

Des rabais sur toutes les collections

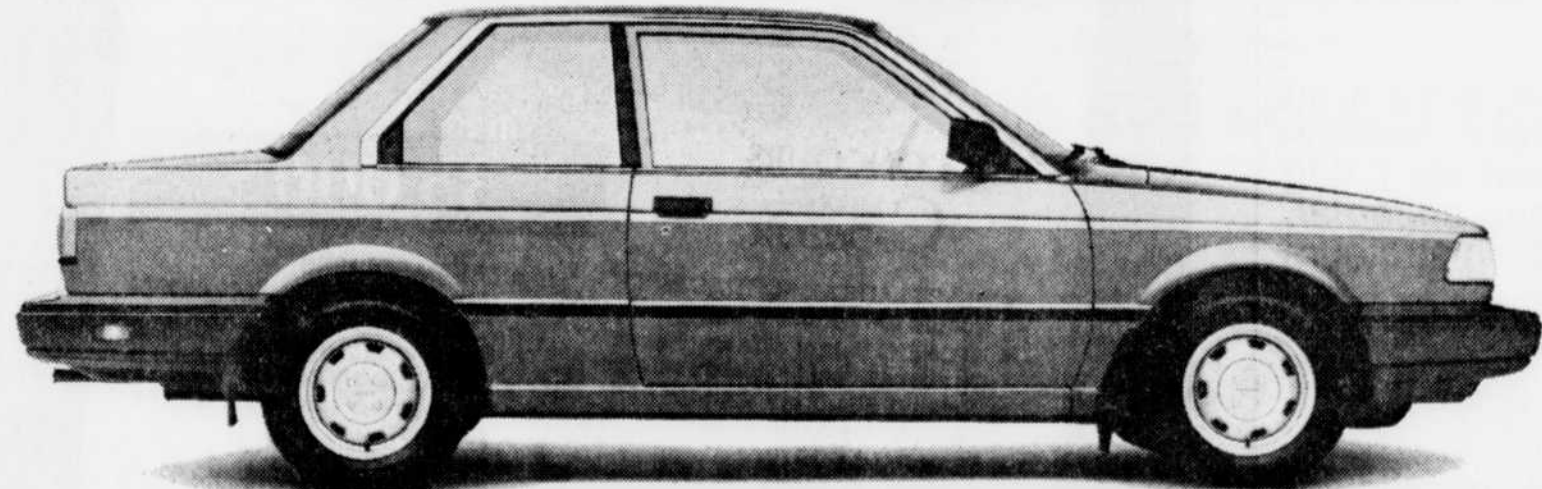
Vaste choix de manteaux et Impers doublés (tailles petite et régulière)	50%
Tailleurs	50%
Robes	30 et 50%
Jupes, chemisiers pantalons	30 et 50%
Chandails	50%
Vêtements de cuir	20, 30, 40%
Mode croisière	10%

(Bijoux exclus)
Toute vente finale

Simone Paris
LE PRÊT-À-RAVIR

2646, chemin Ste-Foy
656-1902

Le coût de la fiabilité est à la baisse



Sentra. 9 990 \$.

De nos jours tout est à la hausse. Pourtant, la Sentra, elle, vous en donne plus pour votre argent. Un moteur de 1.6 litre, 12 soupapes qui vous donne toute la puissance nécessaire pour dépasser vite et bien. Une suspension avant et arrière indépendante qui vous assure une conduite solide et sûre. Un intérieur bien équipé et capable d'accueillir confortablement 5 passagers. Un coffre spacieux de 349 litres. Une direction à crémaillère. Des freins servo-assistés. Et plus encore...

Et ce qu'il y a d'encore plus surprenant, c'est que pour une période limitée, vous pouvez obtenir la Sentra DLX 2 portes 1990 — une des voitures les plus fiables en Amérique du Nord — pour 9 990 \$* seulement! Ou un autre modèle de la famille Sentra à un prix vraiment avantageux.

Et bien entendu, toutes les Sentra sont protégées par la garantie Nissan SansSouci™ de 3 ans ou 60 000 km, de pare-chocs à pare-chocs, et de 6 ans ou 100 000 km sur le groupe motopropulseur. Alors venez vite faire l'essai d'une Sentra chez votre concessionnaire Nissan... ça vaut le coût!



génial...et humain™

*1400 \$ réduit du P.D.S.M. pour le modèle de base DLX 2 portes, boîte manuelle 5 vitesses. Transport, préparation, taxes et immatriculation en sus. Le concessionnaire peut vendre à un prix moindre.

L'Association des concessionnaires Nissan du Québec

LA TUERIE À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

Enfant, le futur tueur était souvent battu par son père

MONTRÉAL (PC) — Tout jeune, celui qui est devenu le tueur fou de Polytechnique se serait fait régulièrement battre par son père et aurait été témoin à plusieurs reprises des sévices que celui-ci infligeait à sa mère, a-t-on appris en consultant le dossier de cour du divorce de ses parents.

Marc Lépine est né à Montréal sous le nom de Gamil Gharbi le 26 octobre 1964.

Ses parents se sont mariés le 15 octobre 1963, à Beekmantown,

comté de Clinton, dans l'État de New York. Ils ont eu deux enfants : Gamil (Marc Lépine) et une fille.

Marc Lépine avait six ou sept ans quand ses parents se sont séparés, et un jugement irrévocable de divorce a été prononcé à leur endroit en juin 1978.

Son père, Rachid Liass Gharbi, aujourd'hui âgé de 57 ans, était dans les années 70 un homme d'affaires qui travaillait pour son compte dans l'immobilier et les valeurs mobilières. Il vit à l'étranger depuis quelques années.

Mme Lépine demeure toujours dans la région de Montréal.

De 1963 à 1968, le couple Gharbi-Lépine vit surtout à l'étranger : à Porto-Rico et au Costa Rica. Ce n'est qu'en 1969 qu'ils s'établissent à Montréal avec leurs deux enfants.

Gharbi s'absente souvent « pour affaires » et se révèle violent envers sa femme et ses enfants. Si bien qu'elle demande une première fois le divorce en 1970. Elle abandonne finalement ces procédures à la suite d'une « réconciliation ».

Dans le témoignage qu'elle a rendu à l'appui de sa demande en

divorce, la mère raconte l'enfer qu'elle a vécu avec son mari.

Pendant toutes ses années de vie commune, Gharbi empêchait sa femme de travailler à l'extérieur de la maison et en faisait « sa servante », l'obligeant à travailler pour lui en plus d'avoir à elle seule la responsabilité des enfants.

Gharbi était un être brutal avec elle et ses enfants, qui n'arrivaient pas à contrôler ses émotions, a-t-elle dit.

Il arrivait régulièrement que Gharbi la frappe et il battait ses enfants jusqu'à ce qu'ils saignent du nez. Il semble qu'il s'en prenait tout particulièrement à Marc. Après leur avoir infligé ces sévices, le père empêchait la mère de consoler ses enfants.

Gharbi a nié devant le juge avoir jamais battu ses enfants. Il prétendait les punir « comme lui-même avait été puni », c'est-à-dire en leur faisant faire le piquet. Quant à sa femme, il disait l'avoir « peut-être bousculée ».

Un certain jour de 1970, à la suite d'une dispute avec son mari, Mme Lépine se réfugia au chalet de la famille avec ses deux en-

fants. Son mari l'a rejoint un peu plus tard, en colère, pour la battre violemment devant ses enfants et devant son beau-frère, qui s'était alors porté à la rescousse de Mme Lépine.

Plus tard, en 1971, Gharbi forcera sa femme à quitter le domicile conjugal avec les enfants, qui ont maintenant une peur bleue de leur père.

Marc, surtout, est la cible de son père qui le bat « très souvent » et le frappe « en pleine figure ».

En 1972, Rachid Gharbi disparaît, ne donne plus signe de vie et cesse tout soutien financier. Mme Lépine réintègre le domicile familial au mois d'août 1972. Mais Gharbi revient deux semaines plus tard et la jette à la porte avec les enfants et tous ses effets personnels. Elle se réfugie avec les enfants chez les voisins.

En 1975, pendant l'instance de divorce, une travailleuse sociale de l'hôpital Sainte-Justine recommande à Mme Lépine de suivre une thérapie familiale avec son fils de 11 ans et sa fille pour « rétablir l'équilibre affectif de la famille ». La thérapie durera un an.

La communauté arabe refuse d'être associée au geste de Marc Lépine

MONTRÉAL (PC) — Avant même de connaître l'identité du meurtrier, on a dit « c'est un arabe ». « Mais il est extrêmement dangereux d'accuser une communauté sous prétexte que le meurtrier a des gènes et du sang algériens », a déclaré Mme Fatima Houda Pépin.

Selon la présidente du Centre maghrébin de recherches et d'informations, en incriminant ainsi la communauté algérienne, « nous tous » évitons de voir la vraie question, celle d'un fou qui s'est attaqué aux femmes ».

« Le réel problème, c'est que les femmes payent leur accès à l'égalité au prix de leur vie, a-t-elle souligné, au cours d'un entretien téléphonique. N'oublions pas que c'est un Québécois pure laine qui a dit, lors d'une tribune téléphonique, qu'il admirait le tueur. »

Dans le cas du caporal Lortie, Mme Pépin a rappelé qu'« on ne s'est pas penché sur son origine ethnique pour expliquer ses actes, mais sur son histoire et il faudrait faire la même chose aujourd'hui ».

Attristée et malheureuse devant ce qui est arrivé aux étudiantes de l'École polytechnique, Mme Pépin a répété qu'il est hasardeux et dangereux de faire un lien quelconque entre l'appartenance ethnique du père et le geste malheureux.

Par ailleurs, Mme Pépin a tenu à préciser que l'organisme qu'elle préside avait appelé l'Association des femmes diplômées du Québec pour apporter son soutien à ces femmes, le soir du massacre, avant même de connaître l'identité des tueurs.

Mme Pépin a dénoncé l'importance mise par les médias sur l'origine algérienne de Marc Lépine, né Gamil Gharbi, d'un père d'origine algérienne, mais d'une mère québécoise. Plusieurs personnes d'origine algérienne ont appelé des médias pour faire des déclarations dans ce sens.

« Il a vécu dans notre société et il est d'avantage un produit nord-américain », a déclaré Mme Pépin. Les responsabilités incombent plus aux institutions, aux médias et à notre société en général qu'à l'influence de son père qui reste encore inconnue. »



MONSIEUR RYAN, QU'ATTENDEZ-VOUS POUR AGIR?

Le 11 septembre 1989, la Fédération des Cégeps, parlant au nom de tous les directeurs généraux des Collèges, adressait une lettre au Ministre Ryan, lettre qui commençait ainsi:

« Au moment où l'État s'apprête à conclure avec ses employés syndiqués des ententes qui auront une influence majeure sur le fonctionnement et le financement du réseau collégial, je viens par la présente, vous déposer les conclusions d'un rapport qui fait suite à plusieurs études réalisées par la Fédération et qui montre, hors de tout doute, que les cégeps ont un urgent besoin de ressources supplémentaires pour continuer d'assurer à la jeunesse québécoise une qualité de formation qui réponde à vos exigences et à celles de la société québécoise.

Pour être franc et direct, Monsieur le Ministre, je dois vous informer que la Fédération des Cégeps et les dirigeants de Collège évaluent à 38 millions de dollars les sommes qu'il faut ajouter au fonctionnement du réseau collégial pour que les Collèges puissent répondre adéquatement aux besoins les plus urgents reliés aux activités d'enseignement. »

(1) Selon la même Fédération, les 38 millions de dollars réclamés constituent la somme à investir dans le réseau pour l'ajout de 904 enseignantes et enseignants supplémentaires dans le réseau.

Le 2 septembre, notre Fédération syndicale, parlant au nom des enseignantes et enseignants de cégep, revendiquait dans le cadre de la négociation, l'ajout de 1 000 enseignantes et enseignants dans le réseau collégial. Les raisons invoquées étaient celles des administrateurs de cégep.

Cette convergence des revendications, la nôtre et celle des dirigeants des Collèges, est une première. Elle n'a pas été concertée. Mais, elle révèle tout simplement un besoin urgent qui concerne toutes celles et ceux qui ont à cœur l'éducation et la réussite scolaire.

Nous ne signerons pas de convention collective sans que le gouvernement du Québec ait fait un effort significatif pour répondre à ce besoin.

En Bref...

■ Ingénieurs en deuil

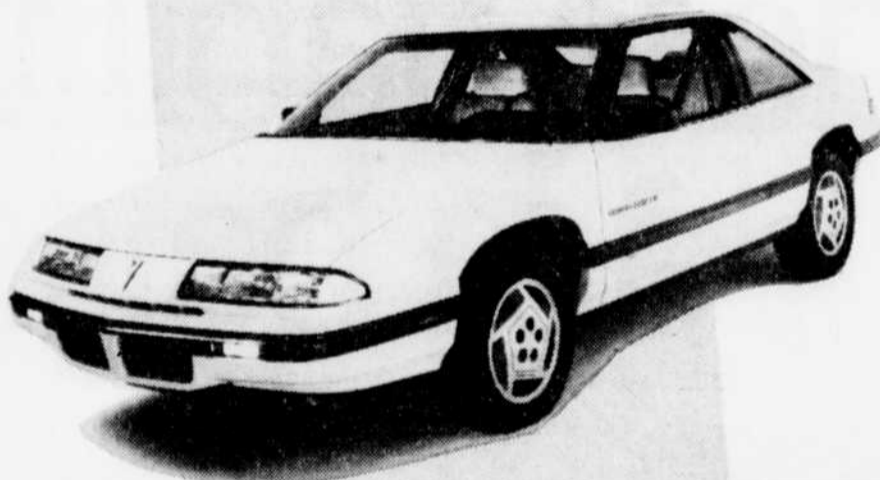
MONTRÉAL (PC) — L'Ordre des ingénieurs du Québec a décrété ce lundi 11 décembre journée de deuil pour ses 31 000 membres. Par ce geste de solidarité, l'ordre professionnel affirme vouloir exprimer son support aux personnes touchées par les événements tragiques de mercredi dernier, particulièrement aux familles des victimes et à l'École polytechnique. L'Ordre des ingénieurs du Québec déplore la mort des 14 femmes et affirme

que ce geste isolé ne devrait pas décourager les jeunes à une carrière dans le génie.

■ Femmes à abattre

MONTRÉAL (d'après CP) — Une chef syndicaliste et une ministre ainsi que plusieurs personnalités des médias sont au nombre des 15 femmes qui apparaissent sur la liste noire de Marc Lépine, le tireur de fou de 23 ans qui a abattu, mercredi dernier, 14 étudiantes de l'École polytechnique de Montréal. La police de Montréal a refusé de dévoiler le nom des personnalités féminines figurant dans la lettre

de Marc Lépine. Les médias ont toutefois pu obtenir, de source officielle, l'identité de la plupart de ces femmes qui sont : Monique Simard, vice-présidente de la CSN, Monique Gagnon-Tremblay, ministre de l'Immigration, Danielle Rainville, journaliste sportive et Janette Bertrand, animatrice de télé bien connue. Figuraient aussi sur cette liste, les noms de Lorraine Page, présidente de la CEQ, Birgit Scheel, ancienne vice-présidente du Montreal Trust et Francine Pelletier, journaliste à la pige et une des fondatrices du défunt magazine féministe *La Vie en rose*.

G·A·G·N·E·Z
une PONTIAC
GRAND PRIX

CONCOURS
les idées
Cadeaux

plus de 35 000 \$ en prix

- PLACE LAURIER PONTIAC BUICK Voiture GM Pontiac Grand Prix LE 1990
- STONEHAM, la station touristique Un abonnement familial de ski alpin
- VOYAGES SEARS et VACANCES CANADIEN Une semaine au Mexique
- JEAN-PAUL FORTIN Ensemble de bottes, sac et chaussures
- ZELLERS Un téléviseur couleur RCA et un magnétoscope SHARP
- LES MAROQUINS Un ensemble de 5 valises Atlantic
- ASTRAL PHOTO Un appareil photo et flash Canon
- LIBRAIRIE GARNEAU Un meuble-bibliothèque et livres assortis
- BONIMART Ensemble d'outils et coffre
- RENÉ MARCHAND Une paire de lunettes "Panthere" de Carlier

Pour participer au concours, conservez le catalogue "Les idées-cadeaux de Place Laurier" qui vous sera expédié par la poste. Exemplaaires aussi disponibles au kiosque d'information de Place Laurier.

Déposez les coupons de participation dans les barils à Place Laurier et écoutez "la Bande à Gillet" sur les ondes de CJRP entre 6 h et 9 h pour les tirages quotidiens.

Nom.....
Adresse.....
Code postal..... Ville.....
Tél. rés..... Tél. bur.....



PONTIAC-BUICK
CADILLAC-GMC
PLACE
LAURIER

LE SOLEIL

LE NOUVEAU
CJRP 1060

Règlements disponibles à CJRP, au journal Le Soleil et au bureau d'administration de Place Laurier.

LA TUERIE À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

Chantal Daigle lance un vibrant appel aux hommes

MONTRÉAL (PC) — « Ce que j'ai subi, cet été, il ne faut plus jamais que d'autres femmes aient à le subir. Ce que les 14 victimes de mercredi dernier à l'École polytechnique ont subi, il ne faut plus jamais que d'autres femmes aient à le subir. La violence, mettez-la de côté, les hommes. »

Tel est le message que Mlle Chantal Daigle a livré, hier, aux quelque 600 personnes, majoritairement des femmes, qui ont envahi une grande discothèque de la rue Sainte-Catherine, pour participer à un grand rassemblement populaire en faveur du libre choix en matière d'avortement.

Organisée par la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement libre et gratuit, la manifestation ajoutée à beaucoup d'autres activités de dénonciation vise à empêcher l'adoption du projet de loi C-43 qui aura pour effet de recriminaliser l'avortement.

Invitée spéciale de la coalition,

Le RAIF réagit

QUÉBEC — Le Regroupement d'action et d'information pour les femmes estime que la tuerie de l'École polytechnique devrait rappeler « qu'il faut bien expliquer le féminisme » dans les médias, pour éviter qu'il ne conduise à de pareils actes de violence. « Il faut entreprendre la lutte contre la violence », a ajouté la porte-parole du RAIF. Le RAIF estime qu'il ne s'agit pas de l'acte d'un fou puisque le tueur a planifié son crime. Le Regroupement voit dans ce geste l'expression d'une pensée présente dans la population. Jeudi, le RAIF a fait parvenir un télégramme de sympathie à la direction de l'École polytechnique.

de sa solidarité en ces jours de deuil.

« On n'a besoin de personne pour nous dire où, quand et comment on doit le faire. On est assez grandes filles pour cela. On n'a pas besoin de violence », a-t-elle répété.

Mlle Daigle s'est rendue, hier matin, à l'Université de Montréal pour aller voir aux 14 jeunes filles qui ont à peu près son âge et qui ont été assassinées mercredi.

La manifestation d'hier a débuté par une minute de silence à la mémoire des disparues. Tous les participants arboraient un brassard noir.

Tout au cours de l'après-midi, des représentants des milieux communautaire, étudiant, syndical, artistique, médical, juridique et des groupes de femmes ont pris la parole. Et tout au cours des allocutions, les événements de la semaine dernière à l'École polytechnique étaient toujours très abordés, indissociables de la violence sous toutes ses formes faite aux femmes.

« Une prise de parole sur le droit évident qu'ont les femmes de disposer librement de leur corps et de l'importance capitale de s'opposer au projet de loi C-43 qui constitue une véritable menace pour toutes les femmes », a dé-

claré d'entrée de jeu Mme Jocelyne Corbeil, du groupe Folles allées, qui agissait comme animatrice.

Quelque 35 femmes de tous les âges et de tous les milieux, et cinq hommes ont livré, dans des mots différents, leurs messages de solidarité et d'appui. Ils ont exprimé leur colère, leur peur, leur tristesse, leur détermination à redoubler d'effort afin d'éliminer la violence dans la société, notamment à l'endroit des femmes.

Le projet de loi relativement à l'avortement C-43 n'a rien d'un compromis, ont soutenu plusieurs des porte-parole. Il ne tient nullement compte du droit qu'a la

femme de choisir. Il limite davantage l'accès à l'avortement. Il remet l'avortement au Code criminel et demeure ouvert à des amendements encore plus restrictifs, ont fait valoir celles qui ont pris la parole.

La Coalition québécoise pour l'avortement libre et gratuit ainsi que le Comité canadien d'action sur le statut de la femme invitent

tous et chacun qui veulent empêcher l'adoption de ce projet de loi à écrire ou à téléphoner à leur député pour dire qu'ils sont en faveur du libre choix et que le Canada n'a pas besoin d'une loi sur l'avortement.

FÉLICITATIONS



Claude Grondin

Depuis le temps qu'il est dans le domaine de la vente, Claude Grondin collectionne les exploits. Cette fois-ci, c'est le titre de meilleur vendeur du mois de novembre qu'il remporte! Il en est fier et remercie les acheteuses et les acheteurs qui lui ont permis de se distinguer. À tous, Claude offre ses meilleurs vœux de joyeux temps des fêtes et fait une promesse, celle de continuer à se dépasser en 1990!

L'ALLIER CHARLESBOURG, ÇA VAUT LE DETOUR! \$



COURS DE SERVICE au BAR
Avec certificat de l'ÉCOLE des MAÎTRES BARMAN au 737, côte d'Abraham
Rabais pour étudiant(e)s
SERVICE DE PLACEMENT
Permis culture permanente C.P. 2065, rue Education St. Québec
529-5333

loto-québec Résultats

Tirage du 89-12-09

GAGNANTS	LOTS
6/6	1 2434594,90 \$
5/6 +	4 229933,90 \$
5/6	277 2539,10 \$
4/6	16547 81,70 \$
3/6	318213 10,00 \$

VENTES TOTALES: 19094091 \$
PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 000 000 \$
PROCHAIN TIRAGE: 89-12-13

Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

10 16 31 42 47 49

No complémentaire: **48**

TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.



Des centaines de personnes ont fait le pied de grue, hier, avant de pouvoir entrer dans le hall de l'Université de Montréal pour rendre hommage aux victimes.

50% sur toutes nos montures de LUNETTES
présentement en montre
ACHETEZ MAINTENANT PAYEZ EN MARS 1990*

DES BIJOUX DE LUNETTES POUR NOËL

Exemples:	Rég.	Spécial
SILHOUETTE #1125	240 \$	120,00 \$
CAZAL #221	236 \$	118,00 \$
RICHARD MICHEL #387	145 \$	72,50 \$
SAFILO ELASTA #1057	102 \$	51,00 \$

EXAMEN DE LA VUE PAR OPTOMÉTRISTE SERVICE RAPIDE ET PROFESSIONNEL
PRENEZ RENDEZ-VOUS MAINTENANT
681-3578 681-3579 681-0982

Yves R. Girard
opticien d'ordonnance
1307, chemin Sainte-Foy (face église St-Sacrement)

* Conditionnel à acceptation de crédit. Cette offre est valide à l'achat de lunettes complètes et se termine le 25 décembre 1989.

GRANDE VENTE 10^e ANNIVERSAIRE

(jusqu'à) **80%** (de rabais)

- CETTE SEMAINE SEULEMENT -

«Évitez les déceptions» optez pour la qualité avant tout

- Plan mise de côté (3 mois)
- Garantie incomparable
- Altération gratuite

LA TANNERIE
vêtements de cuir pour hommes et dames

PLACE FLEUR DE LYS 522-5051 PLACE LAURIER 658-1834

COLLÈGE BART

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

751, côte d'Abraham
Québec (Québec)
G1R 1A2
(418) 522-3906

ENEZ ACQUÉRIR UNE SOLIDE FORMATION

Intégration au marché du travail

ENSEIGNEMENT AUX ADULTES

Techniques de bureau*

Entre autres:

- Introduction aux micro-ordinateurs
- Traitement de texte (WordPerfect)
- Anglais des affaires
- Correspondance commerciale
- Grammaire française
- Comptabilité
- Prise de notes
- Dactylographie

Cours dispensés dans un horaire souple

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30

Début de la session d'hiver: 22 janvier 1990

Allez droit au but, inscrivez-vous.
522-3906

* Certificat d'études collégiales 412.62

EDITORIAL

LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS IIÉditeur adjoint et rédacteur en chef:
CLAUDE GRAVELVice-président et trésorier:
CHARLES-A. POULINPrésident et Éditeur:
ROBERT NORMANDDirecteur de l'information:
DENIS ANGERSDirecteur de l'édition:
J.-JACQUES SAMSONTrois fois
passera...

Le travail est commencé. Le gouvernement québécois vient de terminer sa consultation sur le projet de loi 4 concernant la pratique des sages-femmes. Et à moins de complications de dernière heure, la naissance devrait survenir quelques heures avant Noël.

Mais il aura fallu quelque 20 ans de tentatives répétées pour que le législateur réussisse enfin à rendre à terme un texte sur lequel les représentants du peuple s'entendraient. À force de compromis, l'ancienne ministre de la Santé et des Services sociaux Mme Lavoie-Roux avait fini par vendre l'idée de projets-pilotes permettant la pratique des sages-femmes en milieu hospitalier. Mais son projet, comme c'était arrivé en 1985, n'a pu être voté avant la campagne électorale.

Le nouveau ministre, M. Marc-Yvan Côté, a pris la relève; la semaine dernière, les principaux intervenants dans ce dossier — sauf les parents — défilaient devant la Commission des affaires sociales pour redire pourquoi ils appuient ou rejettent le projet gouvernemental. Les clans sont bien définis: les associations de médecins d'un côté et le reste du monde, de l'autre.

Avec l'enthousiasme du néophyte, M. Côté découvre un univers qui lui réserve bien des surprises. Ici, pour stimuler son zèle, un sondage lui dit que 60 % des Québécoises et 80 % des Québécois sont favorables à la reconnaissance légale de la pratique des sages-femmes.

Mais, comme le lui fera remarquer l'imperturbable président de la Corporation des médecins du Québec, le Dr Augustin Roy, cela ne veut pas dire que ces Québécoises-là, si elles devaient accoucher demain matin, recourraient à ces professionnelles. Dont la profession n'est pas encore légalement reconnue.

Ne serait-ce pas la première étape à franchir que d'accorder à ces praticiennes un statut quelconque, en s'inspirant de la définition de l'Organisation mondiale de la santé pour définir les cadres de leur pratique? Mais la situation se corse quand il s'agit d'actes médicaux: la pratique des accouchements est un acte réservé à la profession médicale, selon l'article 31 de la loi.

Parce qu'il ne veut pas trop s'avancer, le législateur, par le projet de loi 4, limiterait au cadre de huit projets-pilotes qui pourraient lui être soumis par des «centres hospitaliers ou autres lieux y étant rattachés», son autorisation des interventions des sages-femmes.

Des doutes subsistent, parmi les médecins, sur l'utilité d'ajouter quelqu'un aux équipes de périnatalité. D'autres s'inquiètent de la place qu'occuperaient les nouvelles intervenantes dans la lourde structure du réseau hospitalier. Et préféreraient que les CLSC s'en occupent; ce que ceux-ci seraient intéressés à faire — moyennant les fonds nécessaires — vu leur engagement en milieu communautaire. Va pour le principe.

L'idée des projets-pilotes n'était pas bête, pour faire avancer le dossier. Mais la légalisation de la profession, en définissant ses cadres généraux de formation et de compétence, ne s'imposerait-elle pas d'abord? En découlerait l'obligation de préciser les conditions autorisant les interventions des sages-femmes.

L'argument du Dr Roy qui parle des choix à faire en matière d'attribution des ressources financières disponibles, dans le réseau de la santé, est de taille. Surtout quand on sait à quelles circonvolutions sont contraintes les administrations hospitalières pour garder leur personnel soignant. Dans ces conditions, l'accouchement risque de poser de sérieux problèmes de survie au bébé.

MARTINE R. CORRIVAULT

Folles dépenses

Noël approche à grands pas. C'est la période du gaspillage pour les consommateurs. Pour les gouvernements, la prodigalité ne connaît pas de saison. Le rapport du Vérificateur général du Québec, déposé à l'Assemblée nationale jeudi dernier, en fait encore la démonstration.

M. Rhéal Chatelain a plutôt cherché, cette année, à identifier les causes de la mauvaise gestion des fonds publics qu'à comptabiliser les horreurs administratives. On trouve donc moins d'exemples dramatiques que d'habitude dans son document, mais cela ne signifie pas que les impôts des contribuables sont toujours bien gérés.

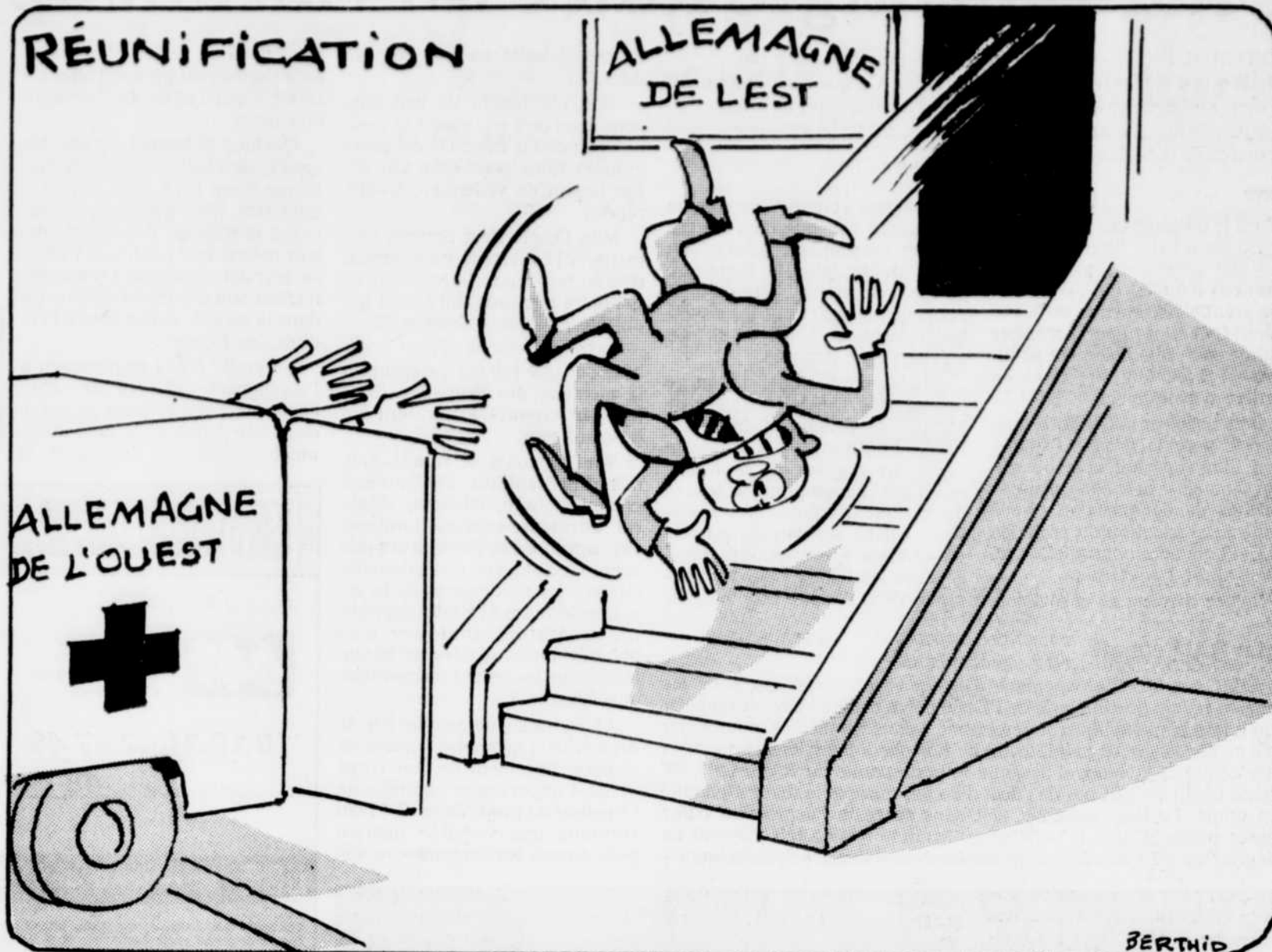
Ainsi, les trop-versés d'aide sociale ont augmenté de 27 millions \$ — malgré les boucoup macoutes — comparativement à l'année précédente, pour atteindre 255 millions \$; 12 000 organismes de charité qui ont émis pour 290 millions \$ de reçus ne sont presque pas contrôlés; la Société immobilière du Québec, qui ne dispose pas de plan à long terme de conservation de son parc immobilier de 1,4 milliard \$ a vendu un terrain 2 millions \$ à une entreprise privée, sans procéder à un appel d'offres public; des médecins sont rémunérés pour des services déjà couverts par la Régie de l'assurance-maladie; il n'y a pas de politique de gestion des terres publiques qui représentent pourtant 90 % du territoire québécois (1 400 000 km²); etc.

Le Vérificateur général note enfin une volonté des gestionnaires gouvernementaux de tenir compte de ses remarques répétées au fil des années. Même le gouvernement a amélioré la qualité de la présentation de son information financière. Mais il reste encore un bon bout de chemin à parcourir avant d'en arriver à une gestion aussi limpide et méticuleuse que dans l'entreprise privée.

Comme par le passé, M. Chatelain insiste sur la nécessité d'obliger les hauts fonctionnaires à répondre de leur gestion devant le Parlement (l'imputabilité). Il rappelle aussi qu'une loi-cadre sur les organismes et entreprises du gouvernement permettrait une meilleure surveillance des 58 entités gouvernementales qui lui échappent. Gageons que comme d'habitude le gouvernement fera la sourde oreille.

Faute de ressources humaines et financières adéquates, le vérificateur doit se contenter de la pointe de l'iceberg. La participation fiscale des contribuables aux affaires de l'État exige au moins que les élus débattent sur la place publique les recommandations fondamentales de M. Chatelain.

VIANNEY DUCHESNE



Votre Opinion

Quelques lacunes

J'ai fait partie de la 55e Compagnie médicale de Saint-Malo à Québec pendant trois ans. J'étais et j'ai toujours été apprécié de mes consœurs et confrères de travail et bien sûr, de mes supérieurs.

À l'université où j'étudie, une affiche concernant le recrutement disait ceci: pour tous les étudiants qui veulent joindre à temps partiel la 55e Compagnie médicale tout en continuant vos études, joignez-vous à nous.

Il n'y a rien de véridique dans cette phrase, car nos «maîtres supposément incontestés» nous forçaient souvent à participer à l'entraînement de fin de semaine et du mardi soir. Même si nous avions une charge d'étude intense, ils ne s'en souciaient même pas. Pour eux, ce n'était pas leur problème.

Par conséquent, il n'était pas surprenant de dénicher beaucoup de «drop out» (lire décrocheur) au sein de cette «merveilleuse» milice.

Autre point, la plupart des activités médicales relèvent carrément du totalitarisme et du conformisme. L'habillement et la «drill» en sont des bons exemples. Où est l'épanouissement personnel là-dedans? J'ai déjà vu aussi des sous-officiers et officiers menacer effroyablement des caporaux et soldats pour des choses très futiles.

Mario Demers
Lévis

Gare au laxisme

Prenons garde, gens d'ici, car les immigrants nous dépassent. Et ils ne volent pas les places. Au cégep, ma jeune amie d'Europe de l'Est, au pays depuis moins d'un an, obtient 100 % dans tous ses examens, y compris ceux de français. À l'université, son compatriote obtient plus que la moyenne, qui est lamentable, et passe avec succès.

Mais on parle d'annuler cet examen voyant la pauvreté des résultats. En referra-t-on un autre, plus facile, pour ces pauvres petits Québécois qui n'ont pas le temps ni la force, semble-t-il d'étudier? Vous voyez, comme moi, que c'est aberrant et décourageant aussi pour ceux qui ont travaillé.

Ne trouvez-vous pas honteux de se faire dépasser ainsi sur notre propre terrain? Ces jeunes immigrants, disciplinés et travailleurs, nous démontrent par les faits ce que quelques professeurs osent à peine dire: «Vous n'étudiez pas, vous êtes paresseux, pour beaucoup trop d'entre vous».

Et c'est à cause de cela que les exigences diminuent toujours, que la qualité et la rigueur disparaissent, finalement, tranquillement, comme nous. Prenons garde. Cessons de mettre la faute sur tout et sur tout et tra-

vaillons, nous aussi pour atteindre l'excellence.

Lisette Bernier
enseignante, Québec

Voici les notaires

(Lettre à MM. Brian Mulroney et Robert Bourassa)

Soutenir que le Québec constitue une société distincte c'est affirmer une réalité que vivent quotidiennement les 3500 notaires du Québec.

La profession notariale en effet n'existe nulle part ailleurs au Canada et constitue la partie visible de ce que le Québec a de plus authentique: son droit civil codifié aux sources du droit romano-germanique.

De plus, la profession notariale a toujours été, depuis les tout débuts de la colonie, un des piliers de la conservation et de la promotion de la langue française et de l'histoire quotidienne de ses habitants de même que le protecteur juridique de son patrimoine.

Vraiment, si on cherche une des caractéristiques concrètes, vivantes et dynamiques de ce que le Québec possède de plus original et de plus distinctif, c'est du côté du notariat qu'il faut regarder.

Dès lors, MM. les premiers ministres, quoi de plus naturel pour les notaires que de vous exprimer leur entier appui lorsque vous vous faites les promoteurs de la reconnaissance du caractère distinctif de la société québécoise au sein du Canada et les notaires ne sauraient appuyer aucune autre position sans nier leur propre avenir.

D'ailleurs, la Fédération des professions juridiques du Canada, organisme pancanadien regroupant toutes les professions juridiques au Canada, a, depuis 1972, reconnu cette spécificité en accordant au Québec deux sièges, un pour la Chambre des notaires et un pour le Barreau, avec chacun deux votes, alors que chaque Law Society des autres provinces n'a que deux votes, ... et ça marche très bien avec nos collègues des autres provinces.

MM. les premiers ministres, les membres du Bureau de l'Ordre, par l'intermédiaire du sous-signé, vous expriment au nom des notaires du Québec le soutien entier de la profession notariale dans vos efforts visant la réintégration digne et réussie du Québec comme entité à part entière d'un Canada qui doit son originalité à l'histoire de ses deux peuples fondateurs.

Jean Lambert, président
Chambre des notaires, Montréal

C'est l'utopie

(Lettre à Mme Barbara McDougall, ministre de l'Emploi et de l'Immigration)

Il est certainement louable de chercher à aider les chômeurs et

chômeuses à se trouver du travail et à se recycler. Notre société a besoin de gens actifs, compétents et aptes au travail.

Mais savez-vous à quel point une personne qui perd son emploi se sent démunie? Non seulement est-elle sans ressource sur le plan financier, mais elle se sent souvent isolée et dans la crainte quant à ses possibilités d'assurer sa sécurité matérielle et celle de sa famille et quant à sa capacité de continuer à jouer un rôle actif dans la société.

A bien des égards, la réglementation de l'assurance-chômage défavorise la recherche d'emploi. Combien d'hommes et de femmes, soutiens de famille, ont à attendre pendant de nombreuses semaines avant de recevoir leurs prestations. La recherche d'emploi est difficile dans ces circonstances.

De nos jours se passe-t-il une journée sans qu'on entende parler de mises à pied et de congédiements. Il ne faut pas présumer du nombre des cas par les seules manchettes des journaux. Bien des victimes de mise à pied et de congédiement abandonnent leurs efforts pour obtenir gain de cause ou se trouver du travail en raison des lenteurs ou du harcèlement administratifs.

Les méthodes administratives actuelles de la Commission de l'assurance-chômage présentent, à mon avis, des lacunes à cet égard, si bien que l'exercice de nos libertés fondamentales est pratiquement utopique.

Huguette Lévesque-Roy
Beaumont

Publique? Privée?

Permettez que je vous transmette mon opinion à propos du cahier spécial du 22 novembre dernier sur l'enseignement privé.

Depuis déjà quelques années, on entend de plus en plus des comparaisons entre l'école publique et l'école privée. La plus entendue parmi celles-ci, est la suivante: l'école privée est supérieure à l'école publique. Eh bien... permettez-moi d'en douter!

C'est bien certain que l'école privée peut avoir ses points forts, comme l'école publique peut avoir les siens! Certains semblent oublier qu'il existe une importante différence: le nombre d'étudiants fréquentant l'un ou l'autre de ces deux types d'écoles.

Comment réussir à comparer les 1500 élèves de l'école publique aux cinq cents élèves de l'école privée? Certes, cela influence la possibilité d'un meilleur encadrement, d'une méthode de travail et d'une éducation plus poussée pour les étudiants fréquentant le privé! Il ne faut pas oublier que la discipline à l'école publique, se fait à partir du degré de responsabilité de chaque étudiant. Il est donc faux d'imaginer qu'à l'école pu-

blique, il n'y a rien de bon qui puisse être fait!

Paule Castonguay
Les Saules

Elle craint l'avenir

L'actuelle situation scolaire est de plus en plus inacceptable à cause du fait que nous payons assez cher pour avoir un service de qualité.

Et pour cette situation qu'obtenons-nous comme résultat dans nos écoles? Le manque de clarté dans certains cours à tous les niveaux et des professeurs(es) qui se permettent de faire des grèves pour obtenir un salaire supérieur n'aidant en rien les étudiants(es) à progresser dans la vie! Comment pouvons-nous nous éduquer dans cette situation de laisser-aller?

Je suis une étudiante de 3e année de cégep et je suis certaine que malgré mon «cri au secours», personne ne me viendra en aide. Ce qu'il faudrait pour y remédier, c'est d'avoir des professeurs(es) dynamiques et compréhensifs dans toutes les matières, ce qui n'est pas toujours le cas!

Que va-t-il se produire au Québec si la situation ne change pas bientôt? Je m'inquiète déjà pour le sort de mes enfants un jour.

Pauline Garneau
Charlesbourg

La Pagé Packing...

L'annonce de la mise en vente du 2e timbre de conservation, par la Fondation de la faune du Québec, ne pouvait pas mieux tomber...

En effet, le ministre de l'Agriculture donnait, dans le même temps, le feu vert à la vente de truites et de saumons d'élevage sur les tables de restaurants et d'hôtels. C'est sa façon à lui de promouvoir la conservation. Comme modèle de coordination entre Loisirs, Chasse & Pêche, d'une part, et Agriculture, d'autre part, on ne pouvait faire pire!

Pas de danger pour le bracorage? Ben, voyons! Allô?...

Je souhaite vivre assez longtemps pour voir la publication d'un timbre commémoratif rappelant la date d'ouverture de la chasse aux ministres et fonctionnaires à courte vue, qui, pour satisfaire une minorité crieuse, n'hésitent pas à mettre en danger des espèces fauniques que des générations ont dévoué tout leur temps à protéger.

Et pourquoi pas, dans un avenir rapproché, la Pagé Deer and Moose Packing Co., subventionnée par le ministre? Car, après tout, il y aurait lieu de vérifier si les piscicultures favorisées ne sont pas les mêmes qui ont obtenu des subventions du gouvernement pour leur apparition, il y a quelques années, dans le cadre de la création «de ci ou de ça»...

Gilles Charron
Québec

LA TUERIE À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE MONTRÉAL

Selon certains étudiants

Les policiers ont mis trop de temps et de prudence à investir les lieux du massacre

MONTRÉAL (PC) — Les policiers de Montréal ont mis trop de temps et de prudence avant de pénétrer dans l'immeuble pour faire stopper la tuerie, estiment certains étudiants de l'École Polytechnique qui ont survécu au massacre de mercredi.

« Nous avons attendu pendant 20 minutes, cachés dans la salle des ordinateurs du deuxième étage », raconte une étudiante en génie mécanique de 3e année qui a perdu quelques-unes de ses amies dans la fusillade.

« Après avoir entendu une tren-

taine de coups de feu, j'ai réalisé qu'aucun policier n'était encore entré dans l'immeuble et que nous allions devoir nous défendre par nous-même », a dit la jeune femme qui tient à conserver l'anonymat.

Marc Lépine, 25 ans, criant qu'il détestait les féministes, a assassiné 14 femmes et en a blessé

13 autres pour ensuite se suicider.

« Ensuite, nous sommes sortis de l'immeuble et aucun policier n'y était encore entré. Ils étaient tous postés à l'extérieur, blottis près des murs avec leurs armes à feu ».

« Il (Lépine) aurait eu le temps de tirer chacune des 300 balles qu'il avait sur lui. »

M. Claude Hamel, un psychologue de l'Université de Montréal qui a rencontré plusieurs des étudiants en état de choc au cours des derniers jours, a déclaré : « Certains étudiants ont déploré la lenteur de l'intervention policière. D'autres se sont rendus compte que les policiers étaient aussi effrayés qu'eux ».

Lorsque les premiers policiers sont arrivés sur les lieux de la tragédie, mercredi soir, ils croyaient en la présence d'au moins un autre tireur dans l'immeuble. C'est pourquoi ils n'y seraient pas entrés immédiatement.

L'escouade d'intervention tactique est arrivée à l'école environ 20 minutes après que la dernière ambulance eut emmené les blessés. C'était une heure après que Lépine se soit suicidé.

Lors d'une conférence de presse tenue immédiatement après le massacre, un porte-parole de la police de la Communauté urbaine de Montréal a déclaré que les forces policières étaient intervenues aussi rapidement qu'elles avaient pu.

Le psychologue Pierre Payette, au service de la police de Montréal, a affirmé que le drame avait rudement ébranlé certains des policiers qui se sont rendus sur les lieux.

Quelques-uns d'entre eux se sont sentis frustrés et impuissants devant les horribles événements.

Les policiers se posent les mêmes questions que le public, a constaté M. Payette. Comment cela a-t-il pu se produire ? Qu'a-t-il pu se passer dans la tête de Lépine ?

M. Payette croit qu'il n'y a aucune différence entre la façon dont une femme et un homme policier peut réagir à ce genre d'événement. Son expérience lui a enseigné que les officiers plus âgés ont davantage de difficultés que les jeunes à affronter les situations de grand stress.

D'autre part, la police de la CUM s'est excusée auprès de l'homme qu'elle a arrêté mercredi soir, croyant qu'il était complice de Lépine.

Le professeur de physique Guy Spronken a été menotté et conduit au poste de police au moment où il quittait l'école mercredi.

Comme il n'avait pas sur lui la preuve qu'il enseignait bien à l'université, la police a mis une heure avant de le relâcher.

« Les détectives se sont excusés », a dit M. Spronken. « Je leur ai dit que je comprenais la situation. »



Pierre

CHAMPAGNE

Boubou, Mario et Roro

Bien sûr que j'étais au Cheap Bar, mercredi soir dernier, pour le six à huit organisé par le député de La Peltrie, vice-président de l'Assemblée nationale, **Lawrence Cannon**, et le député de Chauveau, whip adjoint du gouvernement, **Rémy Poulin**, au profit de la Fondation canadienne Rêve d'enfants. Et je n'étais pas le seul. Ce party fut d'ailleurs une réussite totale.

Le premier ministre **Robert Bourassa** lui-même y fit une apparition de 18 minutes 32 secondes. Le futur secrétaire général associé du Conseil exécutif, **Ronald Poupard**, alias Roro la terreur, demeura sur place près de deux heures. Et le chef de cabinet du premier ministre, **Mario Bertrand**, mon grand ami, alias l'abrasif, était aussi de la fête. C'était même la première fois que l'abrasif participait, personnellement en personne, à une manifestation populaire quelconque depuis qu'il est à Québec.

Non seulement je l'ai vu, au Cheap Bar, mais, plus encore, nous sommes par la suite allés souper ensemble au Café de la Paix, un de ses restaurants préférés. Puisque nous avions convenu, ensemble, avant d'aller souper, de ne rien écrire de notre rencontre... je vous laisserai sur votre appétit.

Salut Mario ! Au plaisir de te revoir, dans cette vie ou dans une autre. Heureusement que tu étais là. Pendant 15 mois ma chronique y a gagné. Merci surtout aux redresseurs.

Quant aux revenus récoltés par le six à huit, ils ont été de 3200 \$.

« Délester le système »

J'espère que vous n'avez pas trop souffert de pannes électriques, en fin de semaine. Parce que, vous le savez, les travailleurs d'Hydro sont en grève. Pendant ce temps là, ce sont les cadres qui doivent « délester le système ».

Les travailleurs veulent gagner plus d'argent. Honorable justification à une grève. Mais tout le monde fait déjà beaucoup d'argent chez Hydro-Québec. Les travailleurs et les cadres.

Saviez-vous, par exemple, que l'on compte une trentaine de cadres supérieurs, chez Hydro-Québec, qui font partie du club des 100 000 \$ et plus. Et si vous ajoutez à ces salaires tous les avantages sociaux c'est près de 40 % de plus de revenus indirects qu'il faut calculer.

Voici la liste du club des 100 000 \$ de Hydro-Québec. C'est le salaire des cadres pour 1988. Il faut ajouter 4 % pour 89.

Richard Drouin, président du conseil d'administration : 187 740 \$, plus 4 %, soit 195 249 \$. Ajoutez les avantages sociaux, le compte de dépenses, etc.

Claude Boivin, président-directeur général : 166 880 \$, plus 4 %, soit 173 755 \$... plus plus.

Jean-Claude Roy, v.-p. prod. transport : 137 910,28 \$.

André Dubuc, v.-p. finance : 130 789,14 \$.

Jean Houde, v.-p. Saint-Laurent : 133 372,68 \$.

Toby Gilsig, v.-p. dev. tech. : 128 632,39 \$.

André Mercier, v.-p. planification réseau : 128 974,18 \$.

André Lavoie, v.-p. Maisonneuve : 129 288,66 \$.

Pierre Nadeau, v.-p. La Grande : 128 228,48 \$.

Michel Taillon, v.-p. informatique : 129 308,05 \$.

Pierre Bolduc, v.-p. prospec. vente int. : 123 481,74 \$.

Alain Brosseau, v.-p. recherche : 122 070,90 \$.

J'ouvre ici une petite parenthèse pour vous faire remarquer que le ministre responsable d'Hydro-Québec, **Lise Bacon** gagne 105 931 \$; que le greffier du Conseil exécutif, le fonctionnaire le plus important du Québec, **Benoit Morin**, gagne 114 646 \$; et que mon bon ami **Mario Bertrand** le chef de cabinet du premier ministre, ne gagne que 98 771 \$. Ses responsabilités sont pourtant aussi importantes, sinon plus, que celles de n'importe quel vice-président d'Hydro-Québec.

Je continue :

Robert Abdallah, un des patrons de Manic 5 : 119 166,92 \$.

Yvan Desautels, un autre patron de Manic 5 : 103 301,98 \$.

Robert Brunette, v.-p. affaires américaines : 121 150,09 \$.

Joseph McNally, v.-p. Mauricie : 122 972,18 \$.

Claude Dubé, v.-p. corporatif : 120 943,16 \$.

Gilles Legault, contentieux (avocat) : 119 950,38 \$.

Jean-Marie Gonthier, v.-p. Québec : 120 544,79 \$.

Lucie Bertrand, la seule femme du club des 100 000 \$, v.-p. budget : 116 444,07 \$.

Mais je m'arrête ici. La liste, trop longue, risque de devenir monotone. J'aurais encore une dizaine de noms à ajouter mais c'est assez.

J'en retiens que lorsqu'Hydro-Québec nous parle de délester le réseau, elle parle de mégawatts et non de mégadollars ou de mégasous.

Alors je me demande bien pourquoi des centaines de Québécois risquent de manquer de chauffage, cet hiver ? Certainement pas parce que les 15 015 (ils étaient 12 012 il y a dix ans) sont mal rémunérés, sous payés, et à la merci d'un congédiement instantané.

Une chronique en couleurs

Il est regrettable que cette chronique ne soit pas publiée en couleurs. Si c'était le cas, je pourrais vous prouver que l'identification du gouvernement du Québec sur le papier officiel est en train de passer du bleu au rouge.

J'ai reçu, dernièrement, du ministère de l'Environnement du Québec, une feuille intitulée : **De bonne source**. Cette feuille d'information est publiée à l'intention des employé(e)s du ministère de l'Environnement du Québec. On y invitait tout le personnel à souligner le départ de **Jean-Claude Deschênes**, le sous-ministre.

Et, dans le bas de cette feuille, l'identification officielle était imprimée en rouge. Or, cette identification officielle a toujours été imprimée en bleu... comme le drapeau du Québec. C'est d'autant plus curieux qu'il y a déjà du bleu sur la feuille.

C'est sans doute ce que l'on peut appeler une « particularité régionale ». N'y voyez surtout pas aucun rapprochement avec la couleur officielle du Parti libéral.

Vous pouvez me joindre, par téléphone, en composant le 644-4015 ; par télécopie, en composant le 647-3451 ; ou par la poste, en adressant votre courrier à la Tribune de la presse, 1050, rue Saint-Augustin, bureau 222, Québec, G1R 5A4.

TOYS "R" US



Nous avons le nouveau système Sega Genesis!



Sega SYSTÈME D'AMUSEMENT VIDÉO GENESIS

Emploie la puissante technologie d'arcade à 16 bits, plus son stéréo pour l'ultime système à la maison. Comprend le jeu Altered Beast.

289⁹⁹

CARTOUCHES GENESIS

SPACE HARRIER II	76 ⁹⁹
THUNDER FORCE II	77 ⁹⁷
GHOULS 'N GHOSTS	79 ⁹⁹

LE PLUS GRAND MAGASIN DE JOUETS AU MONDE!

• ANJOU

7200 Boulevard Louis H. Latontaine

• BROSSARD

6855 Boulevard Taschereau

• LAVAL

2600 Boulevard Daniel Johnson

• LASALLE

7125 Boulevard Newman

• GATINEAU

250 Boulevard Greber

• POINTE CLAIRE

6301 Trans Canada

• VANIER

475 Rue Soumaindre, ville de Québec

VISA

master card

American Express

HEURES D'OUVERTURE: LUNDI À SAMEDI, 9H À 21H

Les bonnes choses s'envolent vite... et encore plus vite jusqu'au 31 décembre.

À l'achat ou à la location
d'une Tempo ou Topaz 1990,
choisissez entre :

FINANCEMENT À*

REMISE EN ARGENT DE**

6,9% OU **750\$**

*Le financement à 6,9% est offert à l'achat ou à la location de n'importe quel modèle neuf Tempo ou Topaz 1990 ou de l'année précédente. L'offre de financement sur les modèles 1989 inclut la participation du concessionnaire. Vous devez faire votre choix parmi les modèles en stock chez votre concessionnaire. Le financement à 6,9% est valable à la condition que le contrat soit d'une durée de 12 à 24 mois. Un financement prolongé est aussi offert à des taux favorables : 7,9% de 25 à 36 mois ou 8,9% de 37 à 48 mois. Sur approbation du crédit. Exemple : un emprunt de 10 000 \$ financé à 6,9% sur une période de 24 mois représente des mensualités de 447,27 \$. Le coût de l'emprunt s'élève à 734,48 \$. L'offre est en vigueur jusqu'au 31 décembre 1989.



La qualité passe avant tout.

Pour plus de détails, voyez votre concessionnaire Ford ou Mercury.
**L'offre de remise en argent de 750 \$ est offerte jusqu'au 31 décembre 1989, lorsque vous achetez ou louez un modèle neuf Ford Tempo ou Mercury Topaz 1990 ou de l'année précédente. La participation du concessionnaire est incluse sur les modèles 1989. L'offre de remise en argent ne peut être combinée à aucune autre offre. Vous pouvez utiliser l'argent sur votre transaction ou recevoir un chèque directement de Ford. Vous devez faire votre choix parmi les modèles en stock chez votre concessionnaire.